

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement

2018



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1 Données générales	8
1.1 Présentation du territoire desservi	9
1.1.1 Population actuelle	9
1.1.2 Population future	9
1.1.3 Patrimoine	9
1.1.4 Zonages d'assainissement communaux	11
1.2 Présentation du service assainissement	12
1.2.1 Compétences du service	12
1.2.2 Mode de gestion du service	12
1.2.3 La régie assainissement	12
1.2.4 Le fonctionnement des instances décisionnelles	12
1.2.5 Les règlements du service assainissement	13
1.2.6 Le personnel	13
2 Assainissement collectif	16
2.1 L'utilisateur à l'assainissement collectif	17
2.1.1 L'utilisateur domestique	17
2.1.2 L'utilisateur non domestique	17
2.1.3 Les conventions de déversement	17
2.2 Les branchements	20
2.3 Les volumes traités	20
2.4 Résultats de fonctionnement	24
2.4.1 Fonctionnement des postes de relevage	24
2.4.2 Contrôles et interventions sur réseaux et postes 2018	26
2.4.3 Les ouvrages d'épuration	28
2.4.4 Evaluation des charges brutes, production et valorisation des boues, qualité de l'eau rejetée au milieu naturel	28
2.4.5 Production et valorisation des boues	30
2.4.6 Qualité de l'eau rejetée au milieu naturel	31
2.5 Indicateurs de performance	33
2.5.1 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (indicateur D202.0)	34
2.5.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P202.2B)	34
2.5.3 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)	35
2.5.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (indicateur P253.2)	36
2.5.5 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (indicateur P203.3)	36
2.5.6 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P255.3)	37
2.5.7 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P204.3)	38
2.5.8 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P205.3)	38
2.5.9 Conformité des performances des équipements d'épuration > à 2000 EH au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (indicateur P254.3)	38
2.5.10 D203.0- Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	38
2.5.11 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)	38

2.5.12	D201.0 Nombre d'habitants desservis	39
2.5.13	Taux de desserte par les réseaux de collecte d'eaux usées (indicateur P201.1)	39
2.5.14	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	39
2.5.15	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues : (indicateur P258.1).	39
2.5.16	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (P207.0).....	39
2.5.17	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (indicateur P256.2)	40
2.5.18	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (indicateur P257.0)	40
3	Assainissement non collectif	42
3.1	Usager non collectif	43
3.2	Activité du service	43
3.3	Contrôle de conception et de réalisation.....	44
3.4	Diagnostic sur les installations existantes.....	47
3.5	dossiers subventionnés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif.....	49
3.6	Indicateurs de performance	50
4	Tarification du service et montants financiers.....	52
4.1	Assainissement Collectif	53
4.1.1	4.1.1 Prix du service assainissement collectif	53
4.1.2	Le prix du service traitement	53
4.1.3	Les taxes.....	53
4.1.4	Montants assainissement facturés en 2018 pour un volume de 120 m3.....	55
4.1.5	Coût du service et recettes associées	56
4.2	Assainissement Non Collectif	57
4.2.1	Prix du service	57
4.2.2	Coût du service et recettes associées	58
5	Investissements et travaux de financement	60
5.1	Montants financiers.....	61
5.1.1	Assainissement collectif	61
5.1.2	Etat de la dette	61
5.1.3	Etat de l'actif immobilisé	61
5.2	Assainissement non collectif.....	62
5.3	Réalisations 2017– Projets 2018.....	63
6	Annexes	69
	Annexe 1 : Fiches ouvrages d'épuration.....	70
	Annexe 2 : Fiches Réseaux.....	108

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : Estimation de la population desservie et nombre d'abonnements	10
Tableau 2 : Etat d'avancement des schémas communaux d'assainissement et diagnostics associés	11
Tableau 3 : Les conventions de déversement.....	19
Tableau 4 : Evolution du nombre de branchements de 2011 à 2018	20
Tableau 5 : Temps de fonctionnement et consommations électriques des postes de relevage	26
Tableau 6 : Récapitulatif des différentes interventions sur réseaux et des postes de relevage	27
Tableau 7 : Les ouvrages d'épuration	28
Tableau 8 : Récapitulatif de l'autosurveillance réalisée en 2017 sur les stations de traitement du grand Albigeois.....	29
Tableau 9 : Production et valorisation des boues.....	30
Tableau 10 : Indicateurs de performance	34
Tableau 11 : Diagnostics des installations existantes	47
Tableau 12 : Dossiers subventionnés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.....	49
Tableau 13 : Evolution des tarifs par m3	54
Tableau 14 : Tarif pour une facture de 120 m ³	55
Tableau 15 : Dépenses et recettes d'exploitation budget assainissement collectif.....	56
Tableau 16 : Tarifs SPANC 2012-2018.....	57
Tableau 17 : Dépenses et recettes d'exploitation budget assainissement non collectif	58
Tableau 18 : Evolution des dépenses et recettes en assainissement collectif	61
Tableau 19 : Investissement – état de la dette – actif en assainissement collectif.....	61
Tableau 20 : Evolution de l'état de l'actif immobilisé en assainissement collectif	61
Tableau 21 : Dépenses et recettes d'investissement en assainissement non collectif	62
Tableau 22 : Etat de l'actif en assainissement non collectif	62
Tableau 23 : Travaux 2018 sur réseaux.....	64
 Graphe 1 : Volumes d'eaux usées traitées en 2018 (m ³)	21
Graphe 2 : Evolution du volume d'eaux usées traitées (en m3).....	21
Graphe 3 : Evolution du nombre d'abonnés à l'assainissement collectif.....	22
Graphe 4 : Contrôles de conception.....	45
Graphe 5 : Contrôles de réalisation.....	46
Graphe 6 : Répartition des diagnostics 2017 en fonction de leur classement.....	48
Graphe 7 : Répartition des diagnostics depuis 2007 en fonction de leur classement	Erreur ! Signet non défini.

« Prélever à bon escient et rendre à la nature une eau de la meilleure qualité possible : tel est l'objectif de l'Agglo et de ses 16 communes. »

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est l'interlocuteur unique en matière d'assainissement.

Elle assure l'ensemble des prestations en matière d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales.

→ **Le service de l'Assainissement Collectif** se décompose en 2 activités :

- La gestion des eaux usées qui a pour but de permettre la préservation des ressources en eau et la protection de l'environnement de façon à maîtriser l'incidence de l'activité humaine, mais aussi de répondre aux problématiques de santé et salubrité publique, grâce à la mise en œuvre de technologies respectueuses de l'environnement.
- La gestion des eaux pluviales de façon à prévenir l'incidence de l'accroissement des surfaces imperméables (inondations, pollutions), liées à l'urbanisation et favoriser cette dernière, mais aussi améliorer le traitement des eaux usées en collectif, par la mise en séparatif des réseaux visant à réduire les volumes entrants sur les stations de traitement

La mise en œuvre de ces compétences se fait par le biais d'études du territoire visant à définir les techniques à développer en fonction de différents critères de choix (urbanisation, qualification des sols, densité de population, coût des travaux).

La maîtrise d'œuvre est réalisée au sein du service.

→ **Le service de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)** contrôle les installations neuves et vérifie le bon fonctionnement de l'ensemble des installations existantes

Le service public d'assainissement collectif et le SPANC du Grand Albigeois assurent en régie directe la gestion et l'exploitation des dispositifs de collecte et d'épuration, d'une part, et le contrôle obligatoire des installations individuelles, d'autre part, pour les 16 communes.

L'année 2018 a été marquée comme les années précédentes **par la recherche de la maîtrise des dépenses d'exploitation tout en maintenant la qualité de service.**

Les indicateurs révèlent des résultats bien au-dessus de la moyenne avec une progression, des systèmes de traitement tous conformes à la réglementation et ce, sans augmentation de dépenses de fonctionnement.

Le renouvellement des réseaux est constant 1/100^{ème} par an a minima et les systèmes d'épuration de moins de 2000 équivalents-habitants sans cesse améliorés.

Enfin un grand travail sur les maîtrises des dépenses énergétiques a été amorcé dès 2016 et il s'est poursuivi en 2018 avec près de 85 000 kWh économisés sur les réseaux et stations

Envoyé en préfecture le 08/07/2019

Reçu en préfecture le 08/07/2019

Affiché le 08/07/2019



ID : 081-248100737-20190702-DEL2019_113-DE

1 DONNEES GENERALES

1.1 Présentation du territoire desservi

Le territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois compte au 1^{er} janvier 2018 au total **16 communes** :

Albi, Arthès, Cambon d'Albi, Carlus, Castelnau-de-Lévis, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Lescure d'Albigeois, Le Séquestre, Marssac-sur-Tarn, Puygouzon, Rouffiac, Saint-Juéry, Saliès, Terssac.

1.1.1 Population actuelle

La population totale de l'agglomération est calculée par l'INSEE pour l'année 2018 à partir de la population légale de 2017, soit **84 680 habitants**.

La population totale desservie **par le réseau public d'assainissement** est évaluée à **71 595 habitants** et la **population totale** dépendant du **service d'assainissement non collectif** est évaluée à **13 085 habitants**.

Cette évaluation reste théorique. Elle est calculée par proportion entre le nombre d'abonnés au réseau d'eaux potable, le nombre d'habitants global et le nombre d'abonnés à l'assainissement.

1.1.2 Population future

La population totale future de l'agglomération est estimée par les communes à **88 000 habitants en 2021 et 95 000 habitants en 2030** (données PLH Grand Albigeois).

Le taux prévisionnel de desserte moyen en assainissement collectif est de 87% en 2021 et 88% en 2031 d'après les schémas directeurs communaux, soit une **population future desservie hypothétique de 76 560 habitants en 2021 et 78 320 habitants en 2030**

1.1.3 Patrimoine

Après le transfert total des compétences communales, on dénombre en 2018 :

- en assainissement collectif :

- ✓ **48 km** de réseaux de collecte d'eaux usées unitaires, **427 km** de réseaux de collecte d'eaux usées séparatifs dont **23 km** de réseaux structurants d'eaux usées réalisés de 2004 à 2009
- ✓ **273 km** de réseaux de collecte des eaux pluviales séparatifs
- ✓ **76** postes de refoulement dont 4 soumis à déclaration et 2 soumis à autorisation (Albi-Pont Neuf et Albi-Bondidou), **53** déversoirs d'orage répartis sur l'ensemble des communes
- ✓ **17** systèmes d'épuration dont **2** de plus de 2000 EH, d'une capacité globale nominale de traitement de **100 460 EH**

Des fiches synthétiques jointes en annexe regroupent par commune les informations suivantes :

- ✓ nombre d'abonnements et estimation de la population desservie
- ✓ linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et type (gravitaire, séparatif, unitaire, refoulement)
- ✓ ouvrages d'épuration des eaux usées

- en assainissement non collectif :

- ✓ **4 735** installations existantes d'assainissement individuel.

Tableau 1 : Estimation de la population desservie et nombre d'abonnements

Commune	Population recensée sur le territoire Communautaire	Abonnés eau potable 2017	Abonnés eau potable 2018	Abonnés assainissement Collectif			Taux de desserte assainissement collectif 2018	Estimation de la population assujettie à l'assainissement collectif		
				2016	2017	2018		2016	2017	2018
ALBI	51 151	27670	27 892	24 776	25 013	25 208	90,38%	47 190	47 444	47 645
ARTHES	2 541	1 294	1 302	1 017	1 047	1 061	81,49%	2 056	2 087	2 094
CAMBON d'ALBI	2 177	910	909	553	553	546	60,07%	1 202	1 207	1 206
CARLUS	707	310	313	58	58	57	18,21%	136	136	137
CASTELNAU de LEVIS	1 623	707	720	155	182	184	25,56%	412	416	419
CUNAC	1 611	693	709	464	527	529	74,61%	1 226	1 281	1 293
DENAT	807	373	376	187	187	188	50,00%	356	357	359
FREJAIROLLES	1 361	581	595	261	261	262	44,03%	610	615	621
LABASTIDE-DENAT	0	0	0	75	0	0		160	0	0
LE SEQUESTRE	1 783	931	973	755	748	757	77,80%	1 453	1 462	1 495
LESCURE	4 603	2 250	2 192	1 802	1 823	1 821	83,07%	3 383	3 404	3 356
MARSSAC	3 199	1 714	1 641	1 429	1 446	1 465	89,27%	2 722	2 779	2 714
PUYGOUZON	3 499	1 681	1 695	946	1 033	1 032	60,88%	2 015	2 034	2 043
ROUFFIAC	642	258	272	63	62	61	22,43%	158	158	161
SAINT-JUERY	6 933	3 806	3 900	3 513	3 514	3 575	91,67%	6 303	6 261	6 347
SALIES	838	350	351	307	309	307	87,46%	784	790	791
TERSSAC	1 205	613	621	493	503	506	81,48%	898	909	916
TOTAL	84 680	44 141	44 461	36 854	37 266	37 559	84,48%	71 064	71 340	71 595

1.1.4 Zonages d'assainissement communaux

Conformément au décret du 3 juin 1994, chaque commune de l'agglomération a délimité les parties de son territoire dans lesquelles la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif ne se justifierait pas, pour des raisons liées à l'urbanisation (densité de population, type d'habitat), à l'environnement et à son coût.

Ce zonage a permis l'établissement de cartes d'aptitude des sols à l'assainissement individuel, accompagnées de notices explicatives et fait l'objet, pour la majorité des communes, d'une enquête publique, comme le résume le tableau suivant :

Communes	Carte d'aptitude des sols	Zonage	Enquête publique	Schéma d'assainissement	Diagnostic
Albi	Oui	Oui	Oui	2001	en partie
Arthes	Oui	Oui	Oui	18/10/2001	Non
Cambon	Oui	Oui	Oui	août-99	Oui
Carlus	Oui	Oui	Oui	Avril 2012	Oui
Castelnau de Levis	Oui	Oui	Oui	11/1999	Oui
Cunac	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Denat	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Frejairolles	Oui	Oui	Oui	12/2012	Non
Labastide Denat	Oui	Oui	Oui	28/08/2001	Oui
Le Sequestre	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Lescure	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Marssac	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Puygouzon	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Rouffiac	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Saint-Juery	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Salies	Oui	Oui	Oui	06/11/2006	Non
Terssac	Oui	Oui	Oui	1997	Oui

Tableau 2 : Etat d'avancement des schémas communaux d'assainissement et diagnostics associés

L'étude de schéma directeur d'assainissement à l'échelle de l'agglomération a débuté en 2018 et va conduire à un nouveau zonage d'assainissement sur les 16 communes regroupées. Il sera adopté courant 2020.

1.2 Présentation du service assainissement

1.2.1 Compétences du service

Par arrêté préfectoral du 28 décembre 2009, l'intégralité de la compétence assainissement a été transférée des communes à la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Celle-ci se substitue ainsi aux communes qui la composent, dans tous leurs droits et obligations en matière de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales.

1.2.2 Mode de gestion du service

Les services d'assainissement collectif et non collectif sont des **Services Publics** à caractère Industriel et Commerciaux (SPIC), qui se doivent de satisfaire un besoin d'intérêt général. Ils sont principalement rémunérés par des redevances versées par les usagers et dotés chacun d'un budget distinct du budget général de la communauté d'agglomération et équilibré en dépenses et en recettes.

Depuis sa création, soit le 31 décembre 2005, le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est géré directement par l'agglomération pour le compte de l'ensemble des communes. Le contrôle des installations neuves est assuré par le personnel du SPANC.

Depuis le 1^{er} juillet 2010, le service assainissement collectif est géré directement, **en régie à autonomie financière**.

1.2.3 La régie assainissement

L'objet de la **régie** est d'assurer **l'exploitation du service public d'assainissement des eaux usées** sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Les statuts de la régie assainissement fixent les règles générales d'organisation et de fonctionnement du conseil d'exploitation ainsi que celles de l'organisation administrative de la régie.

1.2.4 Le fonctionnement des instances décisionnelles

Trois organes participent à la mise en œuvre de la politique intercommunale d'assainissement : **le conseil communautaire, le bureau communautaire et le conseil d'exploitation de la régie**.

La régie assainissement ne disposant pas de la personnalité morale, le bureau et le conseil communautaires assurent les prises de décisions en délibérant notamment sur les points suivants :

- ✓ la fixation des tarifs
- ✓ le vote du budget
- ✓ les mesures à prendre selon les résultats d'exploitation
- ✓ les marchés de travaux et de services
- ✓ les délégations des services publics et les conventions de prestations

Ces délibérations sont prises après avis du conseil d'exploitation de la régie assainissement.

Le **conseil d'exploitation** se compose de **24 membres**, dont **3 membres extérieurs** représentant respectivement les institutions, les entreprises, les usagers.

Chaque commune est représentée par 1 délégué au sein de la communauté d'agglomération, à l'exception d'Albi représentée par 4 délégués et de Saint-Juéry, représentée par 2 délégués. Il se réunit une fois par trimestre et fixe les principales orientations et objectifs en termes de fonctionnement du service assainissement afin de répondre aux besoins des usagers du service.

La **présidente de la communauté d'agglomération** prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du conseil communautaire et recrute le personnel. Il est l'ordonnateur de la régie.

La **directrice de la régie** (nommée par le conseil d'exploitation) procède, sous l'autorité de la présidente de la communauté d'agglomération, à l'exécution des décisions du conseil et organise le fonctionnement quotidien de la régie.

1.2.5 Les règlements du service assainissement

Le **règlement du service assainissement collectif communautaire** permet de définir les conditions et les modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux par les usagers dans les réseaux d'assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois. Il a été révisé le

Le **règlement du service assainissement non collectif** a été révisé le 17 décembre 2015.

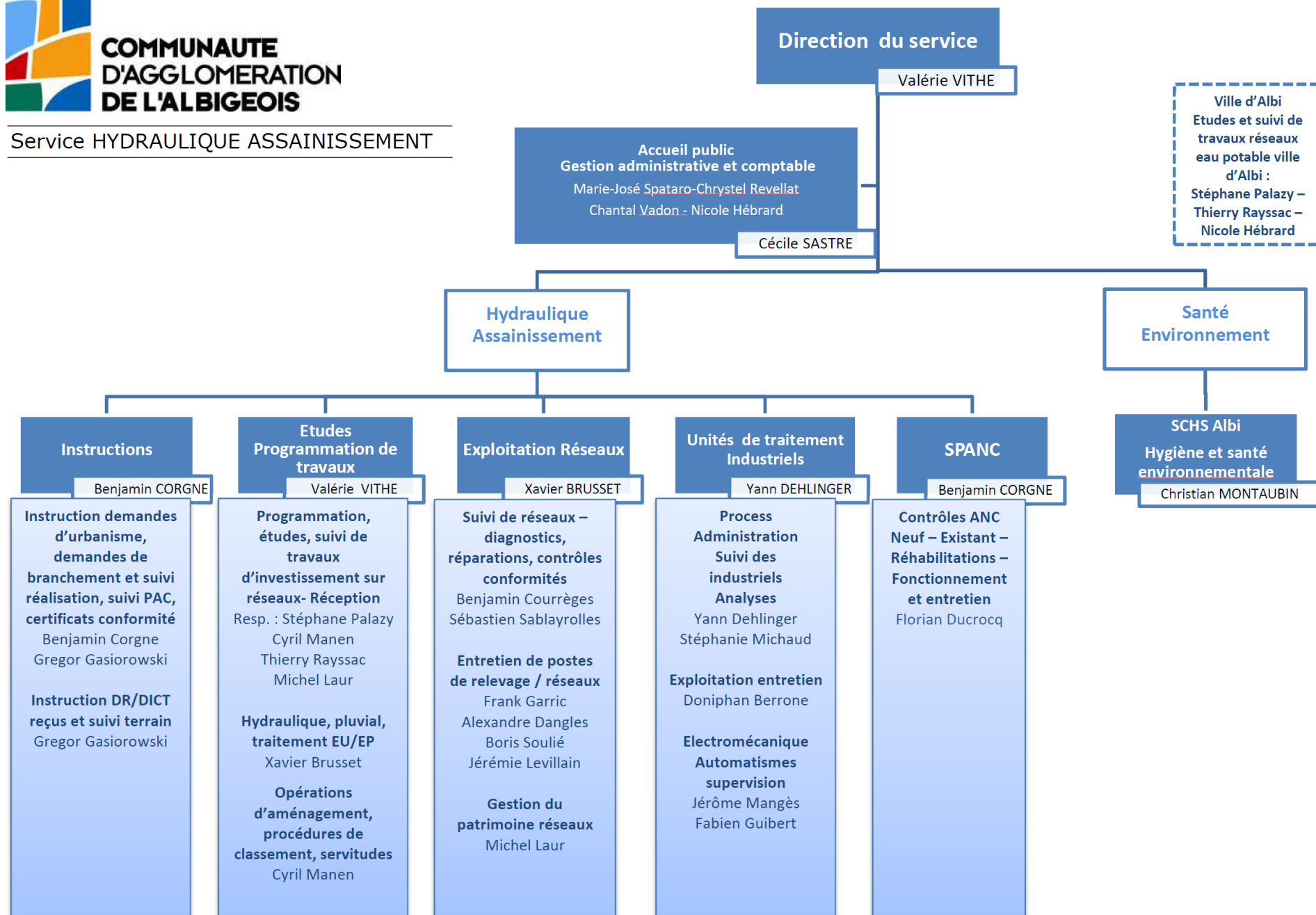
1.2.6 Le personnel

Sous l'autorité de la directrice de la régie, le personnel assure la mise en œuvre des compétences assainissement et eaux pluviales, au sein des quatre cellules suivantes :

- **accueil du public et gestion administrative des usagers** ;
- **maîtrise d'ouvrage**, pour le lancement et le suivi de marchés d'investissement en termes d'extension et de renouvellement des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales, ainsi que la réhabilitation des stations d'épuration ;
- **exploitation**, suivi de fonctionnement et entretien des réseaux et ouvrages publics d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales transférés à la communauté d'agglomération, ainsi que des ouvrages structurants créés par celle-ci ;
- **service public d'assainissement non collectif**, pour le contrôle réglementaire des installations individuelles.

A noter que le service assainissement bénéficie contre remboursement des supports communs à tous les services de l'agglomération en termes de ressources humaines, finances, marchés publics, communication.

Le service assainissement est composé au 31 décembre 2018 de 23 agents.



Envoyé en préfecture le 08/07/2019

Reçu en préfecture le 08/07/2019

Affiché le 08/07/2019



ID : 081-248100737-20190702-DEL2019_113-DE

Envoyé en préfecture le 08/07/2019

Reçu en préfecture le 08/07/2019

Affiché le 08/07/2019



ID : 081-248100737-20190702-DEL2019_113-DE

2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2.1 L'utilisateur à l'assainissement collectif

L'utilisateur est une personne physique ou morale desservie par le réseau collectif d'eaux usées. Les utilisateurs peuvent être des particuliers, des syndicats de copropriété, des collectivités pour les besoins municipaux ou des entreprises (services, industries).

On distingue les branchements destinés à des **usagers domestiques** (particuliers), des branchements destinés à des **usagers non domestiques** (communes, industriels, agriculteurs, gros consommateurs).

2.1.1 L'utilisateur domestique

Sur le territoire de l'agglomération, en moyenne, **un abonné à l'assainissement collectif** (associé généralement à un branchement) **correspond à 2 habitants**. Le service assainissement collectif de l'agglomération compte au total **37 559 abonnés**.

Les besoins domestiques peuvent être définis comme étant les volumes d'eau nécessaires à la vie courante des citoyens. Ils couvrent donc différents usages.

La **consommation journalière en eau d'une personne en France** est la suivante pour les différents postes :

49 litres pour les bains et les douches ;
25 litres pour les W.C. ;
25 litres pour le linge ;
12 litres pour la vaisselle ;
8 litres pour le ménage ;
8 litres pour l'arrosage des plantes ;
9 litres pour la préparation de la nourriture ;
1 litre pour la boisson.
Soit au total **137 litres /jour/personne**.

Cette consommation journalière est équivalente à la consommation domestique des abonnés du grand albigeois, qui est de **134 litres par jour et par personne**.

2.1.2 L'utilisateur non domestique

Les utilisateurs non domestiques sont des utilisateurs qui rejettent des eaux industrielles. Sont classées dans les eaux industrielles tous les rejets correspondant à une utilisation de l'eau autre que domestique.

Toutefois les utilisateurs rejetant des eaux industrielles analogues aux eaux usées domestiques sont considérés comme des utilisateurs assimilés domestiques.

Les utilisateurs non domestiques sont cependant assez peu nombreux sur l'agglomération.

Les communes les plus concernées sont celles d'Albi, de Saint-Juéry, de Lescure, de Marssac et de Terssac.

2.1.3 Les conventions de déversement

Depuis 2006 le service assainissement recense les principaux industriels présents sur l'agglomération. Il s'en est suivi la prise d'arrêtés municipaux d'autorisation de déversement et, si nécessaire, la signature de conventions de déversement.

Le tableau ci-après présente la liste des industriels détenteurs d'une autorisation deversements réalisée ou en vigueur en 2016 :

Nom de l'industriel	Activité de l'industriel	Localité	Unité de traitement concernée	Autorisation formalisée ou convention spéciale	Date de l'autorisation ou de la convention
Montagne Noire	Salaison	Albi	STEP Albi-Madeleine	Autorisation et convention spéciale	26/10/1995. Renouvellement à prévoir
VOA verrerie d'Albi	Fabrication de bouteilles en verre	Albi	STEP Albi-Madeleine	Autorisation et convention spéciale	16/01/2014 (5ans)
SRA SAVAC	Hydrocurage, collecte et stockage déchets dangereux	Albi	STEP Albi-Madeleine	Autorisation et convention spéciale	Début 2019
Fin' Tech	Traitement de surface des métaux	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2016
Moroni SA	Agroalimentaire	Lescure d'Albigeois	STEP Albi-Madeleine	Convention spéciale	2009. (à renouveler en 2019)
Flavourin SA	Plats préparés	Terressac	STEP Albipôle	Convention spéciale	2015
DITEP	Traitement de surface des métaux	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2016
DYRUP	Fabrication peintures et traitement du bois	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2016
Fondation Bon Sauveur	Activité hospitalière	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	10/10/2017 (3 ans)
Pierre Valette salaisons	Salaison	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2018 (1 an). Visite à prévoir en 2019
MEDIMAT	Entretien vehicules TP	TERSSAC	STEP Albipôle	Arrêté de déversement	(2015) 5 ans
SARL Lavage Auto	Lavage voiture	Marssac	STEP Marssac	Arrêté de déversement	18/11/2013 (5 ans). Renouvellement à prévoir
Centre hospitalier	Hôpital	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	10/10/2017 (1 an + 2 ans après travaux) A renouveler en 2020
EURL Pressing à sec	Nettoyage à sec	Le Séquestre	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	31/07/2013 (5 ans). Renouvellement à prévoir
EURL Pressing à sec	Nettoyage à sec	Lescure d'Albigeois	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	31/07/2013 (5 ans). Renouvellement à prévoir

Nom de l'industriel	Activité de l'industriel	Localité	Unité de traitement concerné	convention spéciale	l'autorisation ou de la convention
SA Excellence (Thuries)	Chocolaterie	MARSSAC	STEP Marssac		2019
Quick Net	Pressing	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2014 (5ans). Renouvellement à prévoir
Press Bleu	Pressing	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2014 (5ans). Renouvellement à prévoir
Manresa	pressing	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2014 (5ans). Renouvellement à prévoir
Géant Casino	Laboratoire alimentaire, cafétéria, grande surface	Albi	STEP Albi-Madeleine		Visite à effectuer en 2019
Alby Foie GrasConserverie Pierre Lascroux	Conserverie de canard	Albi	STEP Albi-Madeleine		Visite à effectuer en 2019
Clinique Claude Bernard	Activité hospitalière	Albi	STEP Albi-Madeleine		Visite à effectuer en 2019
Bernardou	Transport de poudre (chaux, farine)	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2014 (5ans). Renouvellement à prévoir
PHODE	Fabrication d'additifs sensoriels	Terssac	STEP Albipole	Convention de déversement	2015 (5ans)
Morin Maréee	Préparation de sauces	Marssac	STEP Marssac	Arrêté de déversement	2019
Lagrèze et Lacroux	Activités de génie électrique et génie climatique	Terssac	STEP Albipole	Arrêté de déversement	2018
Aurock	Développement de matériaux	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2018

Tableau 3 : Les conventions de déversement

2.2 Les branchements

Le réseau collectif d'assainissement évolue afin de permettre d'accroître la desserte des usagers. Différentes étapes depuis la réalisation des travaux jusqu'au raccordement des usagers permettent l'extension du réseau.

D'après les dispositions de l'article L. 1331-1 du code de la santé publique, **le raccordement des immeubles au réseau d'assainissement existant est obligatoire, dans un délai de 2 ans à compter de la mise en service du réseau.**

Un délai supplémentaire sous forme de dérogation, allant jusqu'à 10 ans peut être accordé si l'état de l'installation d'assainissement non collectif en place le permet.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de branchements créés en eaux usées	69	153	102	162	99	65	148	116
Nombre de branchements créés en eaux pluviales			1	7	10	9	13	16

Tableau 4 : Evolution du nombre de branchements de 2011 à 2018

2.3 Les volumes traités

L'ensemble des volumes traités sur les stations de la communauté d'agglomération provient des habitants de l'agglomération.

Au total **3 564 544 m³** d'eaux usées ont été traités par les stations de la communauté d'agglomération en 2018 pour **3 596 246 m³** d'eaux usées en 2017.

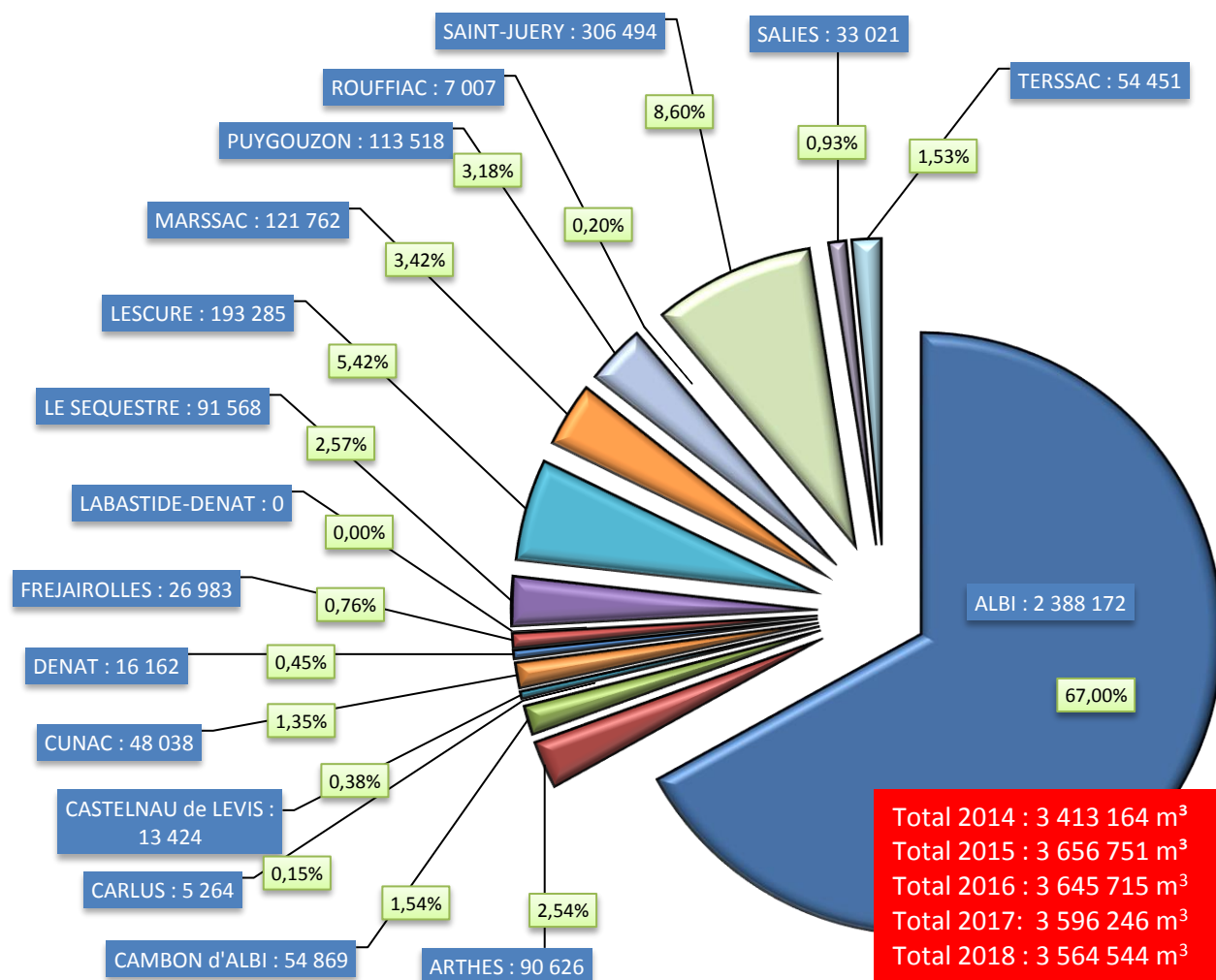
En 2016, le volume était de **3 645 715 m³**.

Ce volume est à relier directement aux ressources du service, la redevance communautaire étant directement proportionnelle au volume traité.

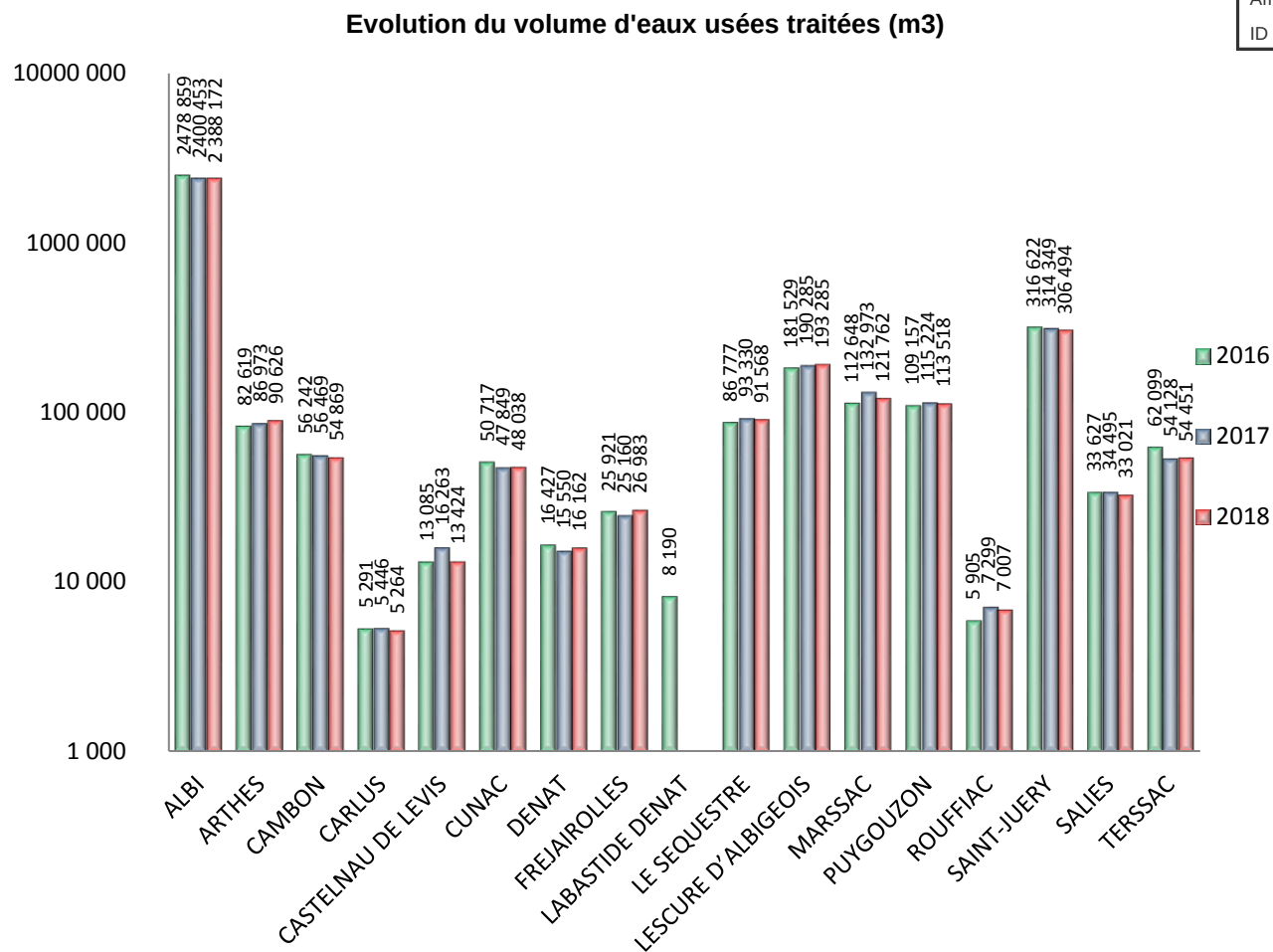
La répartition des volumes traités par commune est la suivante :

Graphe 1 : Volumes d'eaux usées traitées en 2018 (m³)

	Volume eaux usées traités
ALBI	2 388 172
ARTHES	90 626
CAMBON d'ALBI	56 869
CARLUS	5 264
CASTELNAU de LEVIS	13 424
CUNAC	48 038
DENAT	16 162
FREJAIROLLES	26 983
LABASTIDE-DENAT	0
LE SEQUESTRE	91 568
LESCURE	193 285
MARSSAC	121 762
PUYGOUZON	113 518
ROUFFIAC	7 007
SAINT-JUERY	306 494
SALIES	33 021
TERSSAC	54 451
TOTAL	3 564 544 m³

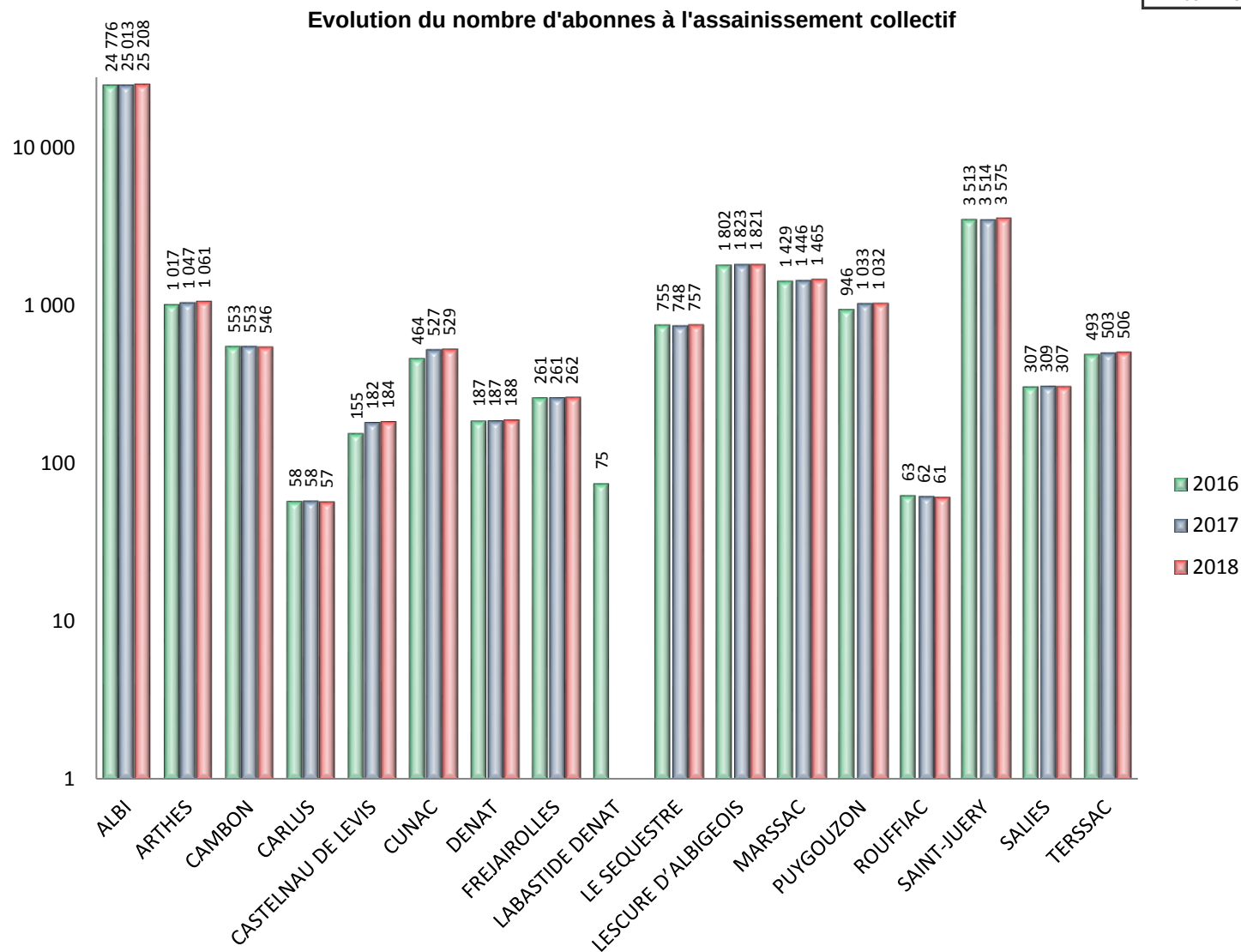


Total 2014 : 3 413 164 m³
 Total 2015 : 3 656 751 m³
 Total 2016 : 3 645 715 m³
 Total 2017 : 3 596 246 m³
 Total 2018 : 3 564 544 m³



Graphe 2 Evolution du volume d'eau usées traitées (en m3)

Graphe 3 : Evolution du nombre d'abonnés à l'assainissement collectif



2.4 Résultats de fonctionnement

2.4.1 Fonctionnement des postes de relevage

		Consommation d'énergie (en kWh/an)	Temps de marche des pompes (en heures)
ALBI			
	PR Hoche	1 351	683
	PR Matisse	1 244	676
	PR Imbert	3 962	1 574
	PR Sainte-Carême	431	27
	PR Les Crins	550	303
	PR La Ceriseraie	365	114
	PR Moulin de l'Albigeois	494	155
	PR Rives du Tarn	1 648	1 010
	PR Les Pasteliers	368	117
	PR Doumerg	69	49
	PR Pont Vieux	10 870	1 039
	PR Fabre d'Eglantine	884	348
	PR Route de Graulhet	4 623	3 102
	PR Rue Paul Péret	1 667	411
	PR Piscine Galinou	18 139	1 266
	PR Parc Pélissier	383	165
	PR Jardin de Pélissier	234	69
	PR Innoprod	1 384	614
	PR Rue du Port	316	61
	PR koening	367	97
ARTHES			
	PR RD70 (La Sérigné)	28	67
	PR Malroux (Pont d'Arthès)	3 471	2 249
	PR Causse (Site Canoe)	2 943	115
CAMBON			
	PR Bel Air	0	0
CASTELNAU de LEVIS			
	PR Pêcheur	1292	675
CUNAC			
	PR Canaque - Rue du bourg	171	80
	PR Rivière - Chemin de la rivière	2 954	657
	PR les Avalats - Maillol Route des Avalats	1 369	702
DENAT			
	PR Lotissement la Gourtanelle	521	*
	PR La Resclauze	8 015	2 116
FREJAIROLLES			
	PR Fréjairolles Bourg	292	*
LABASTIDE DENAT			
	PR Labastide-Dénat bourg	1 259	2 067
LE SEQUESTRE			
	PR La Baute	1 493	932

		Consommation d'énergie (en kWh/an)	des pompes (en heures)
	PR Les Taillades	2 016	1 383
LESCURE D'ALBIGEOIS			
	PR la Barrière	9 632	3 413
	PR Corduraries	261	111
	PR Moroni	*	3 288
	PR Segalar	316	171
	PR St Pierre	548	273
	PR de la Pharmacie	393	2 037
	PR MacDo Leclerc	1 789	375
	PR Les Prats	952	933
	PR Stade municipal	*	849
	PR Jardinerie Tarnaise	359	354
	PR Eglise St Pierre	*	5
	PR La Barrière II	380	185
MARSSAC			
	PR ZI la Pelbousquié	371	118
	PR Bourdelas	1 381	338
	PR des Lizes	398	41
	PR du Parc	350	110
	PR rue du Port	2 994	1 181
	PR Rieumas		
PUYGOUZON			
	PR Bellevue	7 542	906
	PR La Perriere	23 545	1 435
	PR Bois Grand	1 963	395
SAINT-JUERY			
	PR Saut du Tarn	5 035	2 448
	PR Colette	1 968	738
	PR Marc Chagal - clos de la Renaudie	986	733
SALIES			
	PR Negrot - Bousquet	281	130
	PR Couxovie	204	29
	PR Château bas	*	1 606
	PR Alary - Centre		
TERSSAC			
	PR Croix rouge (carrefour RD 13 - Vaysse)	15 331	1 609
	PR Larroque	2 051	949
	PR Mazet	937	694
Ouvrages structurants C2A			
	PR1 Lescure-route de la Barrière	39 471	2 684
	PR2 Lescure-chemin des grèzes	10 757	1 821
	PR3 Lescure-impasse oustalnou	27 540	1 737
	PR4 St-Juery-chemin salaberde	136 121	8 630

	Consommation d'énergie (en kWh/an)	des pompes (en heures)
PR6 Albi-Pont Neuf	288 619	11 367
PR7 Albi-Bondidou	70 210	2 368
PR5 Albi-Fonlabour ZAC		233
PR5 Albi-Fonlabour Sequestre	14 610	2 309
PR8 Albi-route de Terssac	39 320	3 258
PR0 Arthes-liaison Mitterrand-Bonafé	14 299	2 230
PR Terssac-Albipole- Thomas	12	34
PR Terssac-Albipole- Martelle	230	19
Bassin de la Vene Puygouzon	2 704	vol gravitaire
		vol stocké
Dégrilleur Gardes	1 397	2 144

Tableau 5 : Temps de fonctionnement et consommations électriques des postes de relevage

2.4.2 Contrôles et interventions sur réseaux et postes 2018

L'entretien des réseaux

L'entretien des réseaux s'effectue suivant différents types d'interventions assurées soit en régie par les agents du service assainissement, soit par des prestataires privés pour le compte de la régie :

- l'entretien courant des ouvrages d'assainissement ;
- l'inspection télévisée des réseaux ;
- les interventions ponctuelles comme les débouchages ;
- les travaux de réparations ponctuelles des réseaux et branchements d'assainissement.

L'entretien des ouvrages d'assainissement comprend notamment le curage des canalisations et regards, l'entretien des avaloirs, des postes de relèvement des eaux usées et des branchements.

Certaines portions de réseaux sont plus sujettes à encrassement que d'autres.

Ainsi, on appelle **point noir** tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contrepenne, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...).

Le service assainissement procède également à des **inspections télévisées des réseaux** permettant d'effectuer des diagnostics. Ces diagnostics sont réalisés, soit lors d'un projet d'investissement, soit, lors de suspicion de défaut sur des ouvrages ou sur des branchements, soit simplement dans le cadre de la surveillance.

Le service assainissement effectue également, à titre curatif, de nombreuses interventions ponctuelles. Ces interventions, quelles qu'elles soient, sont réalisées sur le domaine public.

La maintenance des postes de relevage

Cette maintenance est assurée par les agents du service assainissement et consiste en diverses interventions :

- nettoyage,
- pompage,
- débouchage des pompes,
- vérification d'étanchéité des pompes,
- vérification du fonctionnement du poste,
- contrôle des armoires électriques de commande.

La rénovation des stations de relevage

Différentes réparations sont réalisées sur les stations de relevage.

Elles consistent généralement à :

- renouveler les matériels mécaniques (canalisations, clapets, vannes, paniers),
- renouveler les éléments électromécaniques et les armoires électriques de gestion de ces équipements (platines d'automatisme, transmetteurs d'alarme, capteurs de niveaux, appareils de protection),
- mettre en place de nouveaux appareils électriques pour assurer un meilleur rendement et réaliser des économies,
- remplacer les pompes défectueuses ou les éléments mécaniques.

Réseaux				
Commune	Curage préventif (ml)	Nettoyage d'avaloirs (unités)	Interventions curatives (unités)	Contrôle de conformité Branchements (unités)
ALBI	15423	1305	424	462
ARTHES	457	89	2	30
CAMBON	790		13	9
CASTELNAU DE LEVIS			0	4
CARLUS			0	1
CUNAC			5	14
DENAT			0	7
FREJAIROLLES	150		4	2
LE SEQUESTRE	773		7	16
LESCURE		10	28	40
MARSSAC	781	78	16	35
PUYGOUZON	200	67	36	31
ROUFFIAC			0	0
SAINT JUERY	2340	583	53	70
SALIES	90		2	9
TERSSAC			10	15
Total 2018	21 004	2 132	600	745

Tableau 6 : Récapitulatif des différentes interventions sur réseaux et des postes de relevage

2.4.3 Les ouvrages d'épuration

Les systèmes de traitement collectif des eaux usées sont au nombre de 17, répartis comme suit :

Stations	Capacité STEP	Type de filière	Mise en service
Albi-Madeleine	91 000 EH	Boues Activées Faible Charge	2010
Carlus	200 EH	Décanteur Digesteur Filtre à Sable	1996
Castelnau de Lévis	1 050 EH	Lagune	2005
Dénat	240 EH	Lagune	1989
	200 EH	Lagune	1975
	250 EH	Dégrilleur suivi d'un lit planté de roseaux	2016
	30 EH	Décanteur primaire et réacteur biologique avec support synthétique	2015
Fréjairolles	1 300 EH	Filtre planté de roseaux	2012
	250 EH	Décanteur Digesteur + Filtre à Sable	2001
Labastide Dénat	160 EH	Lagune	1982
Marssac sur Tarn	1 950 EH	Boues Activées Aération Prolongée	1982
Saint-Juéry	80 EH	Fosse toutes eaux + Massif à zéolithe	2008
Saliès	800 EH	Lagune	1992
	200 EH	Fosse toutes Eaux + Filtre à Sable	2002
Terssac	1 050 EH	Lagune	2001
ZA Albipôle	1500 EH	Boues Activées Faible Charge	2016
Rouffiac	260 EH	Filtre planté de roseaux	2013
TOTAL	100 520 EqH		

Tableau 7 : Les ouvrages d'épuration

La fiche signalétique de chaque station comprenant ses résultats de fonctionnement est présentée en annexe n°2.

2.4.4 Evaluation des charges brutes, production et valorisation des boues, qualité de l'eau rejetée au milieu naturel

Au sens de l'article 16-II du décret du 3 juin 1994, il s'agit d'évaluer les charges brutes et les flux des substances polluantes actuelles.

STEU	capacite nominale (Eqh)	Charge recue (Eqh)	taux de charge (%)	charge polluante (Kg/j)						
				DBO5 nominal	DBO5 moyenne recue	DCO nominal	DCO moyenne recue	MES nominal	MES moyenne recues	hydraulique journalière (m3/j)
ALBI- MADELEINE	91 000	53 883	59%	5 460		10920		8190		
CARLUS	200	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h	12		24		14		
CASTELNAU-DE-LEVIS	1 050	277	26%	63		126		73,5		
DENAT (VERSANT NORD)	250	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h	10,8		29		17		
DENAT (VERSANT SUD-OUEST)	240	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h	13		24		14		
DENAT HAMEAU DU VIGUIER	30	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h	1,8						
FREJAIROLLES (HAMEAU DE MAZENS)	250	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h	15		30		18		
FREJAIROLLES (BOURG - ONDESQUE)	1 300	223	17%	78		156		117		
LABASTIDE DENAT (COMMUNALE)	200	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h	10,8		19		11		
MARSSAC SUR TARN (COMMUNALE)	1 950	1 398	72%	150		300		175		
ROUFFIAC	260	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h	15,6		31,2		23,4		
SAINT-JUERY (LOT.CLOS de ROUSSET)	80	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h	4,8		9,6		5,6		
SALIES (Bourg)	200	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h	12		24		14		
SALIES (COMMUNALE)	800	403	50%	48		96		56		
TERSSAC (LAGUNE COMMUNALE)	1 050	136	13%	63		126		73,5		
TERSSAC (ZAC ALBIPOLE)	1 500	195	13%	90		180		100		
MARSSAC SUR TARN (BEAU SITE)	100	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h	2,7						
MARSSAC SUR TARN (LA SOURCE)	station supprimée en 2018									

Tableau 8: Récapitulatif de l'autosurveillance réalisée en 2017 sur les stations de traitement du grand Albigeois

2.4.5 Production et valorisation des boues

La problématique de l'élimination et de la valorisation des boues est fondamentale pour la communauté d'agglomération qui ne dispose pas d'installation de valorisation des boues.

La nouvelle station d'épuration d'Albi- Madeleine a intégré cette problématique et a déclenché le dépôt d'un nouveau dossier de plan d'épandage (récépissé de déclaration au titre de la loi sur l'eau du 11/07/2011) fondé sur une valorisation des boues sur deux filières parallèles et complémentaires : le **co-compostage et l'épandage direct sur terrains agricoles**.

Des conventions entre l'agglomération et 17 agriculteurs locaux ont été signées à cet effet.

Stations	Boues évacuées en 2017(TMS)	Boues évacuées en 2018 (TMS)	Filière d'évacuation et valorisation	taux de conformité filière (%)
ALBI- MADELEINE	765,5	776,310	52% en compostage et 48% en épandage	100%
CARLUS	0,644	0,468	Vers Step Albi Madeleine	100%
CASTELNAU-DE-LEVIS				
DENAT (VERSANT NORD)	122			
DENAT (VERSANT SUD-OUEST)		67,015	Epandage	100%
DENAT HAMEAU DU VIGUIER				
FREJAIROLLES (HAMEAU DE MAZENS)	0,085	0,671	Vers Step Albi Madeleine	
FREJAIROLLES (BOURG - ONDESQUE)				
LABASTIDE DENAT (COMMUNALE)		66,310	Epandage	100%
MARSSAC SUR TARN (COMMUNALE)	31,144	37,982	Vers Step Albi Madeleine	
ROUFFIAC				
SAINT-JUERY (LOT.CLOS de ROUSSET)	0,485	0,262	Vers Step Albi Madeleine	
SALIES (Bourg)	0,362	0,185	Vers Step Albi Madeleine	
SALIES (COMMUNALE)		241,910	Epandage	100%
TERSSAC (LAGUNE COMMUNALE)				
TERSSAC (ZAC ALBIPOLE)	4,57	1,120	Plate-Forme de Compostage (St Amans Soult 81)	100%
MARSSAC Beau site	0,17			
MARSSAC-La Source	0,17	station supprimée en 2018		
Total	925,13	1192,23	indicateur P206.3	100%

*tonnage de matière sèche

Tableau 9 : Production et valorisation des boues

2.4.6 Qualité de l'eau rejetée au milieu naturel

Analyses

Les prélèvements et le calendrier d'analyses sont fixés par le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration), du département du Tarn.

Les analyses sont effectuées par le laboratoire d'hygiène départemental d'Albi.

Dans le cadre d'une auto surveillance soumise à la validation de l'agence de l'eau Adour-Garonne, du SATESE du Tarn et du service départemental de police de l'eau du Tarn, les agents du service assainissement réalisent in situ les analyses d'autosurveillance de la station d'épuration d'Albi-Madeleine.



Résultats d'analyses

Les paramètres étudiés sont physico-chimiques : pH, conductivité, demande biochimique sur 5 jours, demande chimique, matières en suspension, azote, phosphore.

Est également effectuée à chaque visite une caractérisation des boues : test complet de décantation.

Résumé des analyses effectuées en 2018

La fréquence des contrôles réglementaires et les normes de rejet dépendent de la taille des unités de traitement. Ainsi **104 bilans réglementaires** ont été réalisés sur la station de la Madeleine.

Sur les petites unités de traitement, **la fréquence des bilans** est ramenée à **1 ou 2 par an ou une fois tous les deux ans**.

Les moyennes des résultats des analyses réalisées sont rassemblées dans le tableau suivant

Stations	Capacité en EH	Débit nominal par temps sec (m³/jj)	Charge polluante moyenne						Nbre de bilans 24/24	Nbre de bilans 24h Conformes	observations	taux de conformité
			pH	Concentrations en sortie (mg/l)								%
				MES	DBO5	DCO	Nk	Pt				
ALBI- MADELEINE	91000	14783	7,55	5,9	3,4	31,2	16	1,37	104	104		100%
CARLUS	200		7,1	12	9	93	73,3	10			prélèvement ponctuel	/
CASTELNAU-DE-LEVIS	1050	172,5	8,7	91,5	4	73,7	20,5	4,4	2	1	1 bilan par temps de pluie, 156% du nominal en débit , rendement MeS <50%	50%
DENAT (VERSANT NORD)	200		6,8	6,2	3	30	8,86	1,38			prélèvement ponctuel	/
DENAT (VERSANT SUD-OUEST)	240		8,9	110			21,6	2,4			prélèvement ponctuel	/
DENAT HAMEAU DU VIGUIER	30		3,4	3,4	3	49	73,1	10,5			prélèvement ponctuel	/
FREJAIROLLES (HAMEAU DE MAZENS)	250		6,9	5,9	5	63	82,02	7,47			prélèvement ponctuel	/
FREJAIROLLES (BOURG - ONDESQUE)	1300	249	7,05	2,9	3,1	34,2	17	1,9	2	2		100%
LABASTIDE DENAT (COMMUNALE)	200		9,1	130	19	53	25,4	2,95			prélèvement ponctuel	/
MARSSAC SUR TARN (COMMUNALE)	1950	563	7,7	4	3,8	35	14,2	3,2	2	2		100%
ROUFFIAC	260		7,3	13	9	84	70,4	6,1			prélèvement ponctuel	/
SAINT-JUERY (LOT.CLOS de ROUSSET)	80		7,2	7,7	12	66	29	1,76			prélèvement ponctuel	/
SALIES (Bourg)	200		7,2	4,8	3	72	84,8	12,1			prélèvement ponctuel	/
SALIES (COMMUNALE)	800	161	8,8	98	3	48	19,5	2,4	1	1		100%
TERSSAC (LAGUNE COMMUNALE)	1050	243	8,9	64,4	3,8	41,9	14,2	2,2	2	1	1 bilan par nappe haute, effluent d'entrée très dilué , rendement MeS <50%	50%
TERSSAC (ZAC ALBIPOLE)	1500	55,5	7,7	4,1	3	30	43,6	6,9	2	2		100%
Marssac Beau site	100		7,6	7,4	3	76	46,36	13,2			prélèvement ponctuel	/
Marssac La Source	50	station supprimée en 2018										

Tableau 10 : Analyse de la qualité des eaux rejetées

2.5 Indicateurs de performance

Par application des dispositions de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, et répondant à une demande de la cour des comptes dans son rapport sur les services publics de l'eau et de l'assainissement en 2003, le décret et l'arrêté ministériel du 2 mai 2007 relatifs au rapport annuel imposent aux collectivités à compter de 2009 la production d'une quinzaine d'indicateurs de performance.

Référence	Libellé	2016	2017	2018
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120m3 au 1 ^{er} janvier n+1 (moyenne voir partie tarif du RPQS)	1.76	1.79	1.82
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement des effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	24	24	27
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (Modification de l'indicateur 2018)	90 points	101 points	101 points
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	4.59	4.54	4.64
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte	0.65%	0.70 %	0.80%
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies par application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	60	90
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	100%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%	100%
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	925.13	765.30	776.31
P206.3	Taux de boues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%
D201.0	Nombre d'habitants desservis	71 065	71 042	71 595
P201.1	Taux de desserte par les réseaux de collecte d'eaux usées	84.52 %	84.04%	84.48%
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0.06 ‰	0.08 ‰	0.07 ‰
P258.1	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	0.2 ‰	0.50 ‰	0.50 ‰
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité en € HT	63 480 € HT	97 063 € HT	157 110 € HT
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	16 ans 6 mois	11 ans	10 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2.48%	2.48%	2.82%

2.5.1 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (indicateur D202.0)

Fin 2018, **on recense 27 autorisations et/ou convention de déversement d'eaux usées non domestiques** au réseau public d'assainissement collectif.

Elles font l'objet d'une surveillance annuelle à trimestrielle, suivant les établissements et d'une révision obligatoire a minima tous les 5 ans.

En 2017, 24 autorisations délivrées étaient recensées.

2.5.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P202.2B)

Cet indicateur **permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution.**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **101 points**.
 Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau

	Nombre de points possible	Nombre de points obtenus par la Communauté d'agglomération en 2017
VP.250 existence d'un plan du réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...) et les points d'auto surveillance du réseau (10 points)	+10	OUI
VP.251 existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	+5	OUI
VP.252 Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	+10	OUI
VP 253 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	80%
VP 254 Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui
VP 255 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	+15	70%

	Nombre de points possible	Communauté d'agglomération en 2017
VP 256 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	+15	60%
VP 257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...)	+10	OUI
VP 258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	+10 et 0 pour une réalisation partielle	OUI
VP 259 Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	+10 et 0 pour une réalisation partielle	NON
VP 260 Localisation des interventions et travaux réalisés (curagecuratif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseaexistence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	+10	OUI
VP261 Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	+10	OUI
VP 262 Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	+10	OUI
de 0 à 120	101 points	

2.5.3 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

L'indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...)

L'indicateur indique le nombre de points noirs pour 100 km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements :

VP.046 Nombre de points noirs	22
VP199 Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchement)	48
VP200 Linéaire de réseau de collecte séparatif (hors branchements)	426
VP.077 Linéaire de réseau hors branchement	474
P252.2 Nombre de points noirs du réseau de collecte 2018 (par 100 km de réseau)	4.64
Nombre de points noirs du réseau de collecte 2017 (par 100 km de réseau)	4.54

2.5.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (indicateur P253.2)

Cet indicateur permet de compléter l'information sur la qualité de la gestion patrimoniale du service donné par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.

		Année 2016	Année 2017	Année 2018
Linéaire de réseau renouvelé (hors extension)	Réseau (EU en ml)	4 280	4 157	3 861
Longueur du réseau de collecte	Réseau (en ml)	478 405	484 260	474 321
Linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années	Réseau (en km)	-	17.02	19.05
Taux moyen de renouvellement réseau EU (sur 5 ans) (P253.2)	En %	0.65 %	0.70 %	0,80 %

2.5.5 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (indicateur P203.3)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Conforme à 100 % comme en 2017

Source : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>

2.5.6 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P255.3)

L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).

Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est de **60 points**.

		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus par l'agglomération en 2018
A – Éléments communs à tous les types de réseaux	VP 158 Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, DO, trop pleins de PR)	20	Oui
	VP 159 Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10	Non
A – Éléments communs à tous les types de réseaux	VP 160 Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	Non
	VP 161 Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	30	Oui
	VP 162 Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration en application de l'arrêté du 22 juin 2007	10	Oui
	VP 163 Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	Non
B – Secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	VP 164 Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires drainant au moins 70 % du territoire desservi en amont	+10	Non
C – Secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	VP 165 Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	+10	Non
	VP186 –Pollution collectée estimée en DB05		4 240
	TOTAL	de 0 à 120	60

2.5.7 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P204.3)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La conformité des STEU ne peut pas être saisie et est renseigné automatiquement par les services de l'état à partir des données ROSEAU.

100 % conformes comme en 2017

Source : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>

2.5.8 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P205.3)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge moyenne entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La conformité des STEU ne peut pas être saisie et est renseigné automatiquement par les services de l'état à partir des données ROSEAU.

100 % conformes comme en 2017

Source : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>

2.5.9 Conformité des performances des équipements d'épuration > à 2000 EH au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (indicateur P254.3)

Conformes à 100 % comme en 2017.

2.5.10 D203.0- Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

VP208 Quantité totale de boues évacuées

2.5.11 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)

L'indicateur mesure le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues issues du traitement des eaux usées et unitaires

Cet indicateur est de **100 %**.

2.5.12 D201.0 Nombre d'habitants desservis

VP.056 : Nombre d'abonnés : **37 559**

VP.175 : Nombre d'habitants desservis : **71 595**

VP.228 : Densité linéaire d'abonnés : **78,57**

2.5.13 Taux de desserte par les réseaux de collecte d'eaux usées (indicateur P201.1)

VP.056 Nombre d'abonnés : **37 559**

VP124 Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif : **44 461**

Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et **de suivre** l'avancement des politiques de raccordement **pour les abonnés relevant du service d'assainissement collectif**

Le service d'assainissement collectif dessert **37 559 abonnés** ce qui représente **71 595 habitants**.

Cet indicateur est précisé au paragraphe présentation du territoire desservi.

Le service d'eau potable comprend **44 461 abonnés** ce qui représente **84 680 habitants**.

Le taux de desserte est de 84.48 % en 2018

En 2017, il était de 84.04%.

2.5.14 Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

	2016	2017	2018
Nombre de demandes d'indemnisation	4	6	5
Nombre d'habitants desservis	71 065	71 340	71 652
Taux de débordement	0.06 ‰	0.08 ‰	0.07 ‰

Les chiffres mentionnés dans le tableau ne correspondent qu'aux demandes effectuées par les usagers et ne conduisent pas de façon systématique à une indemnisation.

2.5.15 Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues : (indicateur P258.1).

	2015	2016	2017	2018
Nombre de réclamations	18	8	19	18
Nombre d'abonnés desservis	36 569	36 854	37 266	37 559
Taux de réclamations	0,50 ‰	0.2 ‰	0.50 ‰	0.50 ‰

2.5.16 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (P207.0)

Le service assainissement est amené à abandonner l'encaissement de certaines sommes qui sont considérées comme irrécouvrables (surendettement du débiteur, liquidation d'entreprise, adresse erronée).

Total abandon de créances 2018 : **157 110 €**

En 2017 : 97 064 € HT

En 2016 : 63 481 € HT

Les abandons de créances peuvent concerner différents exercices antérieurs.

2.5.17 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (indicateur P256.2)

La durée d'extinction de la dette, indice de performance p 256.2 de qualité du service assainissement correspond à l'encours de la dette (capital restant dû au titre des emprunts contractés), calculé au 31 décembre de l'année N divisé l'épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles incluant les intérêts d'emprunts à l'exclusion du capital remboursé).

Epargne brute au 31/12/2018	6 683 617 euros
Capital restant dû au 31/12/2018	27 286 097 euros
Capacité de désendettement	10.2 années

La durée d'extinction de la dette est de **15 ans et 11 mois** (16 ans et 6 mois l'an dernier)

2.5.18 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (indicateur P257.0)

Ces données sont fournies par les services d'eau potable qui facturent pour le compte de l'agglomération la redevance assainissement.

Pour l'année 2018, le taux d'impayés s'élève à **2.82 %**

Pour l'année 2017, le taux d'impayés s'élève à **2.48 %**.

Pour l'année 2016, il s'élève à **2.00 %**.

Envoyé en préfecture le 08/07/2019

Reçu en préfecture le 08/07/2019

Affiché le 08/07/2019



ID : 081-248100737-20190702-DEL2019_113-DE

3 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

3.1 Usager non collectif

L'utilisateur du service public de l'assainissement non collectif est le bénéficiaire des prestations individualisées de ce service. L'utilisateur de ce service est soit le propriétaire de l'immeuble équipé ou à équiper d'un dispositif d'assainissement non collectif soit celui qui occupe cet immeuble à quelque titre que ce soit.

3.2 Activité du service

Le service réalise **quatre catégories** de contrôles :

✓ Le contrôle de conception d'une installation nouvelle

La conception et l'implantation de toute installation, nouvelle ou réhabilitée, doivent être conformes aux prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif, définies par arrêté interministériel du 7 mars 2012 et par la norme XP DTU 64.1, et par la réglementation locale (cf. zonages d'assainissement locaux).

Le service intervient soit dans le cadre d'une instruction de demande de permis de construire soit dans le cadre d'un projet de réhabilitation d'une installation existante ou d'un équipement d'un immeuble existant.

✓ Le contrôle de bonne exécution d'une installation nouvelle

Ce contrôle a pour objet de vérifier que la réalisation, la modification ou la réhabilitation des ouvrages est conforme au projet du pétitionnaire validé par le SPANC. Il porte notamment sur le type de dispositif installé, son implantation, ses dimensions, la mise en œuvre des différents éléments de collecte, de prétraitement, de traitement et, le cas échéant, d'évacuation des eaux traitées et la bonne exécution des travaux.

✓ Le diagnostic d'une installation existante

Tout immeuble rejetant des eaux usées domestiques et non raccordé au réseau public donne lieu à un contrôle de diagnostic par les agents du SPANC. Ce contrôle est effectué lors d'une visite sur place destinée à vérifier :

- l'existence d'une installation d'assainissement non collectif ;
- l'implantation, les caractéristiques et l'état de cette installation ;
- le bon fonctionnement et l'entretien de celle-ci

A la suite de ce diagnostic, le SPANC émet un avis qui pourra être conforme sans pollution, non conforme sans pollution, non conforme à faible pollution ou non conforme à forte pollution.

✓ Le contrôle en cas de vente

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, le rapport de contrôle daté de moins de trois ans du SPANC doit être intégré au dossier de diagnostic technique, prévu aux articles L. 271-4 et L. 271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation. Ce contrôle comprend :

- une visite de terrain
- l'actualisation du diagnostic initial

- la réalisation et l'édition d'un nouveau rapport
- la transmission du rapport au vendeur ou / et au notaire.

✓ Le contrôle périodique des installations existantes

Dans un délai de 6 ans après le diagnostic, le SPANC effectue une nouvelle vérification périodique du bon fonctionnement des installations selon les mêmes critères que pour le diagnostic.

✓ Les contrôles réalisés :

Prestation	2014	2015	2016	2017	2018
Contrôle de conception installation nouvelle et réhabilitée	187	214	238	176	207
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle et réhabilitée	145	113	120	138	120
Diagnostic des installations existantes	200	68	43	36	8
Diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière	73	75	88	104	93
Contrôle de bon fonctionnement	-	-	35	193	447

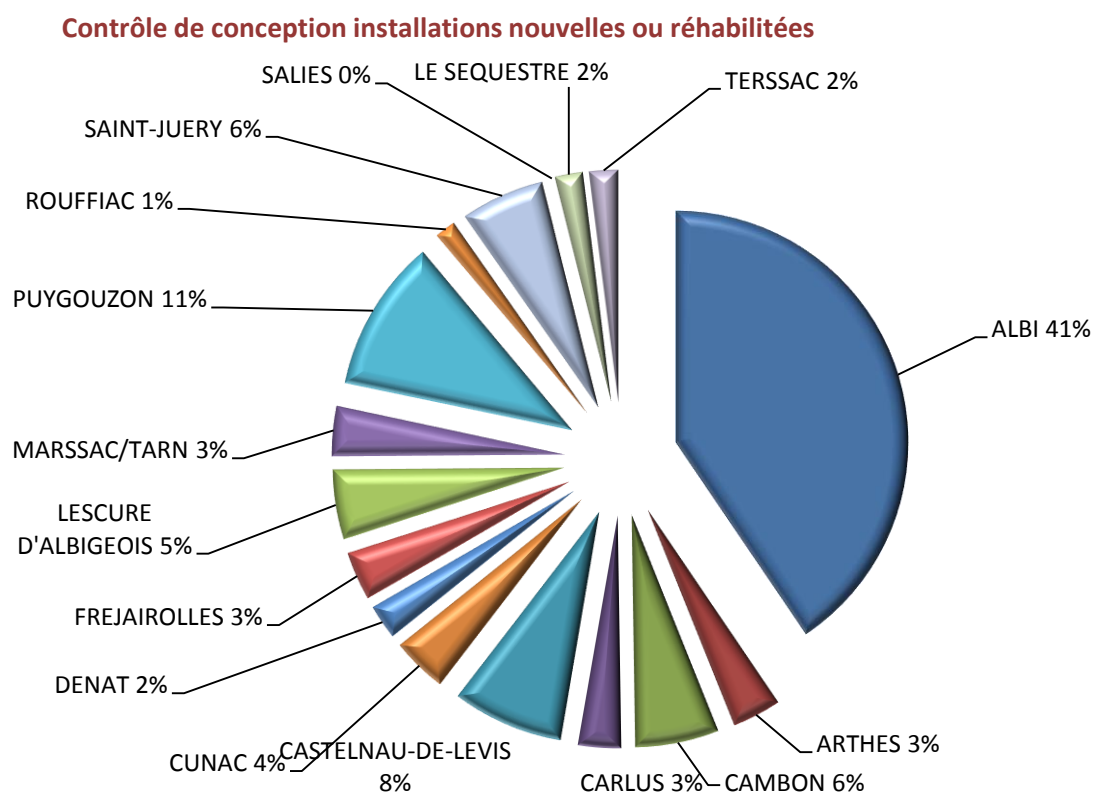
Tableau 12 : contrôles réalisés

3.3 Contrôle de conception et de réalisation

En 2018, **207 contrôles de conception** ont été réalisés sur des installations nouvelles ou réhabilitée. Ces contrôles sont répartis sur le territoire de la façon suivante :

	Contrôle de conception installation nouvelle et réhabilitée
ALBI	84
ARTHES	7
CAMBON	12
CARLUS	6
CASTELNAU-DE-LEVIS	16
CUNAC	8
DENAT	5
FREJAIROLLES	7
LESCURE D'ALBIGEOIS	10
MARSSAC/TARN	7
PUYGOUZON	22
ROUFFIAC	3
SAINT-JUERY	12
SALIES	0
LE SEQUESTRE	4
TERSSAC	4
	207

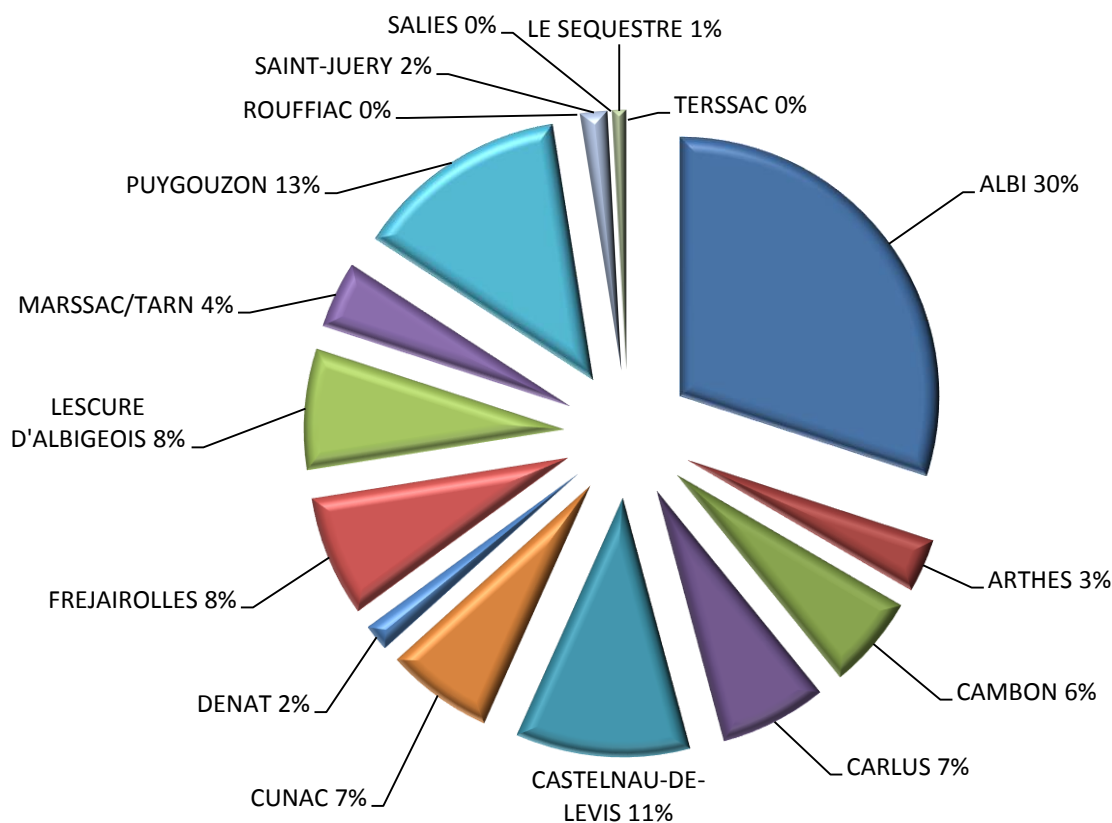
Graphe 4 : Contrôles de conception



Le service a également réalisé **120 contrôles de réalisation conformes** sur les installations nouvelles ou réhabilitées.

	Contrôle de bonne exécution installation nouvelle et réhabilitée
ALBI	36
ARTHES	4
CAMBON	7
CARLUS	8
CASTELNAU-DE-LEVIS	13
CUNAC	8
DENAT	2
FREJAIROLLES	9
LESCURE D'ALBIGEOIS	9
MARSSAC/TARN	5
PUYGOUZON	16
ROUFFIAC	0
SAINT-JUERY	2
SALIES	0
LE SEQUESTRE	1
TERSSAC	0
	120

Contrôle de bonne exécution installations nouvelles ou réhabilitées



Graphe 5 : Contrôles de réalisation

3.4 Diagnostic sur les installations existantes

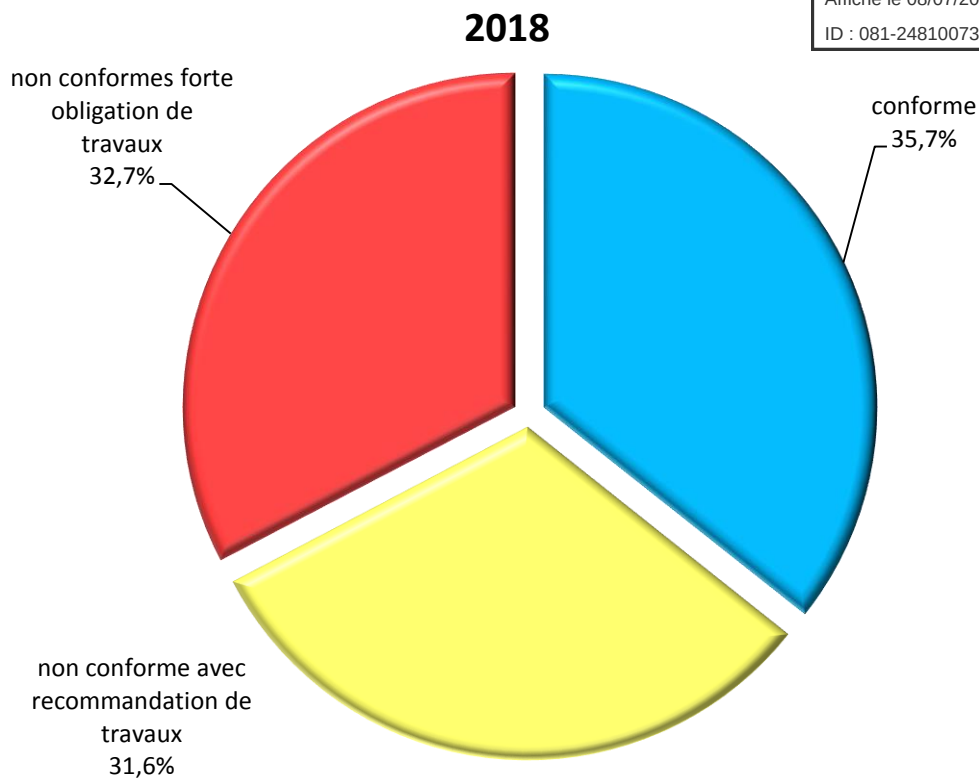
En 2018, **548 diagnostics sur les installations existantes** ont été réalisés :

- **8 diagnostics** de bon fonctionnement
- **93 diagnostics réalisés** dans le cadre d'une vente immobilière.
- **447 contrôles** de bon fonctionnement

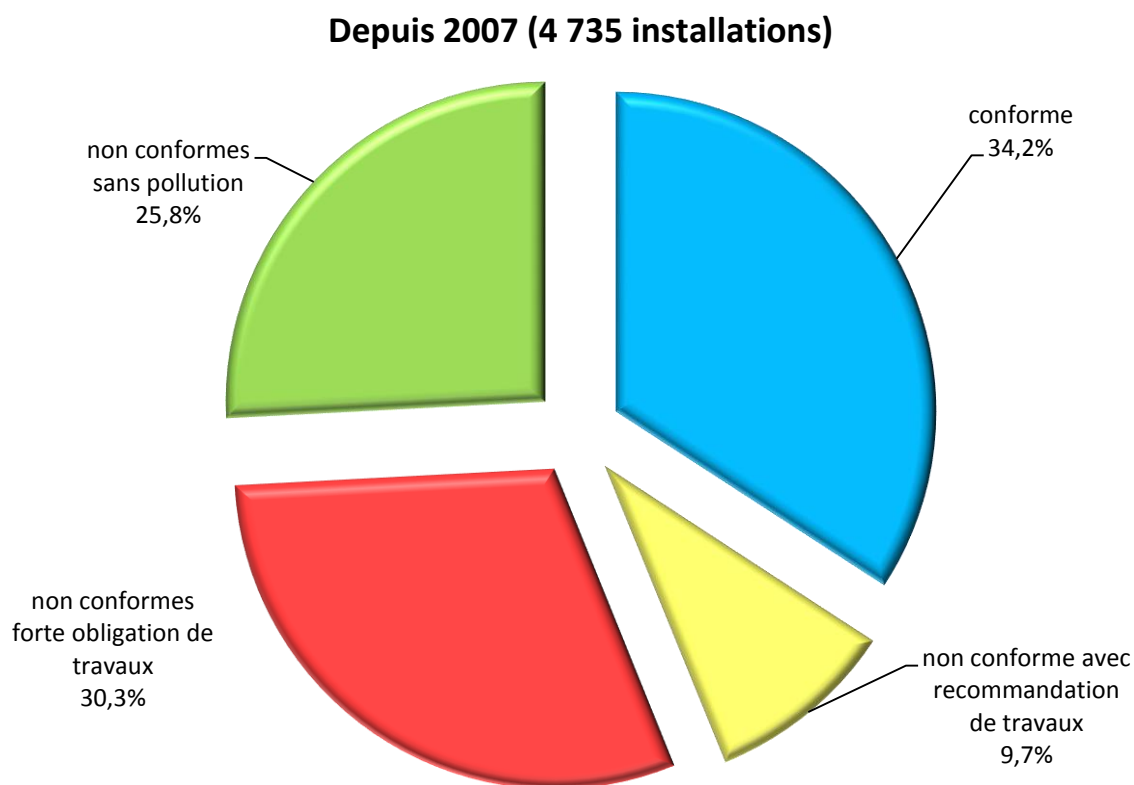
La répartition des diagnostics et leurs résultats est la suivante :

DIAGNOSTIC DIAGNOSTIC VENTE CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT	Nbre contrôles sur ANC existant	Conformes	Non Conformes avec recommandation de Travaux	Non conformes avec Obligation de travaux
ALBI	169	34	70	65
ARTHES	24	3	9	12
CAMBON	8	5	2	1
CARLUS	10	5	1	4
CASTELNAU-DE-LEVIS	60	16	18	26
CUNAC	20	1	11	8
DENAT	12	2	2	8
FREJAIROLLES	27	12	7	8
LABASTIDE-DENAT				
LESCURE D'ALBIGEOIS	39	6	24	9
MARSSAC/TARN	15	3	7	5
PUYGOUZON	89	11	33	45
ROUFFIAC	14	7	4	3
SAINT-JUERY	21	9	3	9
SALIES	2	0	2	0
LE SEQUESTRE	14	2	8	4
TERSSAC	24	3	10	11
TOTAL	548	119	211	218

Tableau 11 : Diagnostics des installations existantes



Graphique 6 : Répartition des diagnostics 2017 en fonction de leur classement



Graphique 7 : Répartition des diagnostics depuis 2007 en fonction de leur classement

3.5 Dossiers subventionnés par l'agence de l'eau la réhabilitation de l'assainissement non collectif

L'agence de l'eau Adour-Garonne subventionne à hauteur de 4 200 euros la réhabilitation des installations individuelles diagnostiquées non conformes avec recommandations de travaux.

Bilan pluriannuel	Dossiers subventionnés AEAG										
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016(*)	2017	2018
ALBI	9	/	15	18	37	24	25	23	0	17	29
ARTHES	2	/	2	1	5	3	1	2	0	2	5
CAMBON	1	/	1	6	5	6	1	11	0	9	10
CARLUS	0	/	3	2	3	9		1	0	3	6
CASTELNAU-DE-LEVIS	4	/	1	1	5	8	2	9	0	6	8
CUNAC	4	/	1	1	2	3		3	0	4	5
DENAT	0	/	3	1	8	9		0	0	4	3
FREJAIROLLES	4	/	1	12	6	8	5	5	0	12	5
LABASTIDE-DENAT	1	/	0	2	4	3		1	0		
LESCURE D'ALBIGEOIS	1	/	2	1	15	6	4	6	0	8	6
MARSSAC/TARN	1	/	0	2	6	4	1	4	0	2	3
PUYGOUZON	1	/	1	2	9	6	4	5	0	7	11
ROUFFIAC	0	/	1	4	4	6	4	3	0	3	0
SAINT-JUERY	1	/	2	2	2	3		1	0	1	3
SALIES	0	/	0	1	0	0	1	0	0	0	0
LE SEQUESTRE	0	/	0	1	4	1	3	2	0	2	0
TERSSAC	1	/	1	1	3	1		0	0	0	3
TOTAL C2A	30	0	34	58	118	100	51	76	0	80	97

Tableau 12 : Dossiers subventionnés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Les 58 dossiers déposés en 2016 ont été reportés sur l'exercice 2017.

3.6 Indicateurs de performance

■ Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur D302.0)

La valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de **110** (indice D302.0 - valeur de 0 à 140). L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est 100

Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif (tableau A)

	Oui	Non	Obtenu
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération.	20	0	20
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération.	20	0	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans.	30	0	30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations.	30	0	30
TOTAL	100	0	100

Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif (tableau B)

	Oui	Non	Obtenu
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations.	10	0	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.	20	0	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	10	0	10
TOTAL	40	0	10

▪ **Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (référence P301.3)**

	2015	2016	2017	2018
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	4 765	4 750	4 597	4 735
Nombre total d'installations contrôlées, jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31 décembre	1 230	2 729	3 000	3 299
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif en % (indicateur P301.3)	25.81 %	57.45%	65.26 %	69,67 %

4 TARIFICATION DU SERVICE ET MONTANTS FINANCIERS

4.1 Assainissement Collectif

4.1.1 4.1.1 Prix du service assainissement collectif

Les dépenses d'exploitation et d'investissement du service d'assainissement font l'objet du vote d'un budget annexe au budget général de l'agglomération. Son équilibre est principalement atteint par la perception de redevances réclamées à l'utilisateur. Ces redevances font l'objet d'une facturation par les services d'eau potable communaux pour le compte du service assainissement de l'agglomération. Des conventions de facturation ont été signées à cet effet avec les services correspondants.

4.1.2 Le prix du service traitement

Depuis le 1^{er} mai 2004, les dépenses de traitement et des réseaux sont engagées par la communauté d'agglomération. Une redevance spécifique unique mutualisée sur les 17 communes a été mise en place pour permettre d'équilibrer ces dépenses.

Dans une démarche de sensibilisation aux économies d'eau, il n'a été conservé qu'une part proportionnelle, la part fixe ou abonnement a été supprimée afin que chaque redevable ne paye que ce qu'il consomme.

En 2015, le conseil s'est prononcé pour tendre vers une harmonisation des tarifs sur l'ensemble du territoire.

4.1.3 Les taxes

Taxe sur la Valeur ajoutée

Une Taxe sur la Valeur ajoutée (T.V.A.) est réclamée sur le prix HT du service assainissement conformément à l'instruction de la direction générale des impôts du 19/03/93.

Les services d'assainissement bénéficient d'une TVA au taux réduit de 10% au lieu de 20 %.

Taxe sur la modernisation des réseaux

Depuis 2008, tout usager dont les activités entraînent des rejets d'eaux usées dans un réseau public de collecte est soumis à une redevance de modernisation des réseaux de collecte réclamée par les services assainissement pour le compte de l'agence de l'eau Adour Garonne. En 2017, elle a été fixée à 0.245 euros HT/m³.

Communes	Tarifs TTC assainissement 2016 par m ³	Tarifs TTC assainissement 2017 par m ³	Tarifs TTC assainissement 2018 par m ³
ALBI	1,47 €	1,51 €	1.54 €
ARTHES	1,98 €	1,83 €	1.78 €
CAMBON	1,63 €	1,62 €	1.58 €
CARLUS	1,47 €	1,51 €	1.54 €
CASTELNAU de LEVIS	1,47 €	1,51 €	1.54 €
CUNAC	1,51 €	1,51 €	1.54 €
DENAT	1,47 €	1,51 €	1.54 €
FREJAIROLLES	1,47 €	1,51 €	1.54 €
LE SEQUESTRE	Base 120 m ²	Base 120 m ³	Base 120 m ³
		1.33 €/m ³	1.36 m ³
LESCURE	1,47 €	1,51 €	1.54 €
MARSSAC	1,47 €	1,51 €	1.54 €
PUYGOUZON	1,47 €	1,51 €	1.54 €
SAINT-JUERY	1,47 €	1,51 €	1.54 €
SALIES	1,47 €	1,51 €	1.54 €
TERSSAC	1,47 €	1,51 €	1.54 €

Tableau 13 : Evolution des tarifs par m3

4.1.4 Montants assainissement facturés en 2018 pour un volume de 120 m³

Pour la totalité du service assainissement, à la fois communal et communautaire, un usager consommant (et donc rejetant) en moyenne **120 m³** se verra facturer, selon la commune, les montants suivants (hors redevances de l'Agence de l'Eau):

Commune	COLLECTE	TOTAL HT (€)	Redevance Agence de l'eau : 0,25€/m ³	TVA : 10%	TOTAL TTC en €	Prix total ramené au m ³ en €
	Part proportionnelle (HT) en €					
ALBI	168,00	168,00	30,00	19,80	217,80	1,82
ARTHES	194,40	194,40	30,00	22,44	246,84	2,06
CAMBON	172,80	172,80	30,00	20,28	223,08	1,86
CARLUS	168,00	168,00	30,00	19,80	217,80	1,82
CASTELNAU DE LEVIS	168,00	168,00	30,00	19,80	217,80	1,82
CUNAC	168,00	168,00	30,00	19,80	217,80	1,82
DENAT	168,00	168,00	30,00	19,80	217,80	1,82
FREJAIROLLES	168,00	168,00	30,00	19,80	217,80	1,82
LE SEQUESTRE	148,70	148,70	30,00	17,87	196,57	1,64
LESCURE D'ALBIGEOIS	168,00	168,00	30,00	19,80	217,80	1,82
MARSSAC	168,00	168,00	30,00	19,80	217,80	1,82
PUYGOUZON	168,00	168,00	30,00	19,80	217,80	1,82
ROUFFIAC	168,00	168,00	30,00	19,80	217,80	1,82
SAINT-JUERY	168,00	168,00	30,00	19,80	217,80	1,82
SALIES	168,00	168,00	30,00	19,80	217,80	1,82
TERSSAC	168,00	168,00	30,00	19,80	217,80	1,82
MINIMUM	148,70	148,70			196,57	1,64
MAXIMUM	194,40	194,40			246,84	2,06
MOYENNE	168,74	168,74			218,62	1,82

Tableau 14 : Tarif pour une facture de 120 m³

4.1.5 Coût du service et recettes associées

Présentation des dépenses et recettes du service en 2018

Dépenses en € HT			
	2016	2017	2018
Dépenses (€ HT)	6 120 066	6 514 558	6 365 484
Recettes (€ HT)	7 981 185	7 786 750	8 027 332

Détail des dépenses et recettes d'exploitation en 2018

Dépenses en € HT			
	2016	2017	2018
Charges à caractère général	1 431 258	1 487 116	1 549 662
Charges en personnel	1 039 961	1 055 276	1 056 431
Charges financières	1 051 839	1 015 579	977 898
Dotations aux amortissements	1 748 833	1 927 009	1 814 455
Autres charges et charges exceptionnelles	141 010	265 694	248 554
Redevance modernisation Agence de l'Eau	707 103	763 881	718 484
TOTAL	6 120 006	6 514 558	6 365 484

Recettes en € HT			
	2016	2017	2018
Redevances assainissement dont redevance modernisation Agence de l'eau	6 970 923	6 758 371	6 842 958
Subventions d'exploitation	332 748	347 465	362 740
Quote-part des subventions	671 776	670 228	792 675
Autres produits gestion courante	-	-	
Produits exceptionnels	3 341	6 156	19 916.77
Atténuations de charges	2 396	4 528	9 032.21
TOTAL	7 981 185	7 786 750	8 027 332

Tableau 15 : Dépenses et recettes d'exploitation budget assainissement collectif

4.2 Assainissement Non Collectif

4.2.1 Prix du service

Les tarifs et prestations en vigueur ont été fixés par délibération n°6 – 208-/2015. La réglementation a évolué et a imposé de nouvelles prestations, par exemple le diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière. De nouveaux agréments sont maintenant possibles pour les assainissements non collectifs ce qui offre aux usagers un choix plus large de dispositifs. Les contrôles sont en revanche plus longs et plus complexes pour ces nouvelles installations, ce qui a nécessité une augmentation des tarifs correspondants.

Prestations	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2012 (Tva 5.5%)	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2013 (Tva 7%)	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2014 (Tva 10%)	Tarif TTC en vigueur depuis l'exercice 2015 (Tva 10%)
Contrôle de conception des installations nouvelles	54,86 €	55.64 €	57.20 €	57.20 €
Contrôle d'exécution des installations nouvelles	71,74 €	72.76 €	74,80 €	92.40 €
Contrôle de conception et de réalisation des installations existantes (réhabilitation)	-	-	-	132.00 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	63,30 €	64.20 €	66.00 €	110.00 €
Diagnostic pour les contrôles initiaux et pour les ventes	84,40 €	85.60 €	88.00 €	
Contrôle périodique de bon fonctionnement	48,53 €	48,53 €	50.60 €	59.40 €

Tableau 16 : Tarifs SPANC 2012-2018

Le recouvrement des redevances est réalisé par la Trésorerie Albi-Ville après réalisation de la prestation par le service assainissement.

4.2.2 Coût du service et recettes associées

Présentation des dépenses et recettes d'exploitation du service en 2018

	2016	2017	2018
Dépenses en € HT	36 646	44 097	45 300
Recettes en € HT	68 942	87 339	91 075

Détail des dépenses et recettes d'exploitation en 2018

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
2018		2018	
Charges à caractère général	4 375	Redevances assainissement	90 276
Charges en personnel	36 970	Subventions d'exploitation	
Charges financières	0	Produits exceptionnels	58
Dotations aux amortissements	3 870	Atténuation de charges	741
Charges exceptionnelles	84		
Autres charges de gestion courante			
TOTAL	45 300	TOTAL	91 075

Tableau 17 : Dépenses et recettes d'exploitation budget assainissement non collectif

5 INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX DE FINANCEMENT

5.1 Montants financiers

5.1.1 Assainissement collectif

Présentation des dépenses et recettes d'investissement de 2016 à 2018

Dépenses en € HT			Recettes en € HT		
2016	2017	2018	2016	2017	2018
5 766 590	4 650 152	6 824 444	5 702 499	5 742 857	5 846 284

Tableau 18 : Evolution des dépenses et recettes en assainissement collectif

5.1.2 Etat de la dette

20 emprunts ont été repris dans le cadre du premier transfert de compétences communales à la communauté d'agglomération et 33 emprunts supplémentaires dans le cadre du deuxième transfert, avec extinction progressive au fil des années.

Année	Capital à l'origine (€)	Dette au 31/12/N (€)	Intérêts (€)	Amortissements (€)	Annuité (€)
2014	34 832 296	30 068 467	1 100 229	1 114 651	2 214 881
2015	34 810 446	28 845 932	1 062 775	1 312 904	2 375 679
2016	35 258 246	27 980 827	1 051 839	1 312 902	2 364 741
2017	37 421 360	28 823 499	1 013 979	1 392 902	2 364 741
2018	37 421 390	27 286 097	985 526	1 537 430	2 522 956

Tableau 19 : Investissement – état de la dette – actif en assainissement collectif

5.1.3 Etat de l'actif immobilisé

Il englobe les frais d'études, de terrains, de matériel et d'outillage, les unités d'épuration et réseaux structurants mis à disposition, les biens mobiliers.

Année	Valeur brute (€)	Amortissement de l'exercice (€)	Cumul des amortissements (€)	VNC au 31/12/N (€)
2014	108 997 726	893 907	15 048 639	93 051 496
2015	111 850 756	1 697 931	17 523 763	94 326 992
2016	116 621 956	1 748 833	17 658 383	97 171 706
2017	119 258 191	1 752 617	19 407 216	97 171 706
2018	123 308 796	1 710 225	21 158 848	100 343 363

Tableau 20 : Evolution de l'état de l'actif immobilisé en assainissement collectif

5.2 Assainissement non collectif

Présentation des dépenses et recettes du service en 2016 et 2017

	Dépenses 2017	Recettes 2017	Dépenses 2018	Recettes 2018
Investissement en € HT	221 817	222 428	244 760	247 471

Tableau 21 : Dépenses et recettes d'investissement en assainissement non collectif

En 2017 et 2018, les sommes en investissement sont importantes car elles comprennent les montants des subventions de l'Agence de l'eau encaissées et reversées aux particuliers pour la réhabilitation de leur système d'assainissement autonome.

Etat de l'actif immobilisé au 31/12/2017

Année	Valeur brute (€)	Amortissement de l'exercice (€)	Cumul des amortissements (€)	VNC au 31/12/2016 (€)
2014	17 679	134	17 267	277
2015	17 679	134	17 401	143
2016	34 304	143	17 535	16 625
2017	37 720	3 325	17 679	16 716
2018	28 089	3 752	10 213	14 124

Tableau 22 : Etat de l'actif en assainissement non collectif

5.3 Réalisations 2017– Projets 2018

Commune	Localisation	Type de reseau	extension / rehabilitation	designation travaux	linéaire	nbre branchements	cout (ht)
ALBI	Place de la résistance	EP	réhabilitation	Dévoisement réseau	30	0	8 706
	Rues Péguy et Sudre	EP	réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	230	23	139 000
	Rues Péguy et Sudre	EU	Réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	307	52	188 978
	Rue Chanoine Lucien Gaben	EP	Extension	Création de réseau	18	0	5 071
	Rue Chanoine Lucien Gaben	EU	Extension	Création de réseau	24	0	6 484
	Rue Gandiol	EU	Réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	166	31	119 000
	Rue Fleuriot de l'Angle	EU	réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	143	15	84 600
	Rue Dumont d'Urville	EU	Réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	271	30	120 500
	Rue Marquis de la Jonquière	EU	Réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	65	8	33 100
	Allée des Hortensias	EP	Extension	Création de réseau	20	0	10 800
	Allée des Hortensias	EU	Réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	242	36	187 600
	Rue Vilmorin	EU	Réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	117	10	49 700
	Rue Vilmorin	EP	Réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	73	4	23 800
	Rue Cavelier de la Salle	EU	Réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	140	17	74 400
ARTHES	Rue Paul Médard	EP	Réhabilitation	Mise en séparatif	60	0	9 800
	Rue Paul Médard	EU	Réhabilitation	Mise en séparatif	353	21	166 400
	Route de CARMAUX (tranche 2)	EP	Réhabilitation	Mise en séparatif	126	21	119 370
	Route de CARMAUX (tranche 2)	EU	Réhabilitation	Mise en séparatif	404	15	120 360
	Chemin de Dardié	EU	Réhabilitation	Mise en séparatif	20	2	7 878
CAMBON	Parcelle derrière école	EP	Réhabilitation	Dévoisement réseau	13	0	3 063
CUNAC	Grand rue	EU	Extension	Création de réseau	30	2	14 300
DENAT	Lagune Nord	EU	Réhabilitation	Réaménagement des berges	0	0	40 000
LABASTIDE DENAT	Lagune	EU	Réhabilitation	Réaménagement des berges	0	0	17 150
MARSSAC	Rue du Nord	EP	Réhabilitation	Mise en séparatif	350	38	280 000
	Rue du Nord	EU	Réhabilitation	Mise en séparatif	340	41	199 400
	Place du Barry	EU	Réhabilitation	Mise en séparatif	83	4	53 275
	ZAC Rieumas (ferme Giogi)	EU	Extension	Création de réseau	147	3	82 500

Commune	Localisation	Type de réseau	Extension/ Réhabilitation	Désignation travaux		Nbre ent	
	ZAC Rieumas (parking co-voiturage)	EP	Extension	Création de réseau	250	0	79 550
	ZAC Rieumas (parking co-voiturage)	EU	Extension	Création de réseau	67	0	27 240
SAINT JUERY	Rue Albert Thomas	EP	Réhabilitation	Mise en séparatif	140	23	71 850
	Rue Albert Thomas	EU	Réhabilitation	Mise en séparatif	188	22	62 200
	Aménagement ancienne gare	EP	Extension	Création de réseau	265	10	158 200
	Aménagement ancienne gare	EU	Extension	Création de réseau	180	10	77 000
SALIES	Lagune	EU	Réhabilitation	Réaménagement des berges	0	0	33 900

Tableau 23 : Travaux 2018 sur réseaux

soient 3,9 km de réseaux renouvelés, 413 branchements repris, ainsi que 1 km d'extension de réseau et 25 nouveaux branchements.

AMELIORATION DES SYSTEMES DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

Dans l'optique permanente de s'ajuster aux besoins de traitement des eaux usées non dirigées vers la station principale Albi-Madeleine, les systèmes de traitement existants ont fait l'objet d'études et de travaux en vue de leur mise à niveau.

Ainsi, une nouvelle station située au lotissement Beau Site à Marssac-sur-Tarn traite désormais efficacement les effluents des lotissements de Beau Site et La Source. Le système fondé sur un traitement biologique par cultures fixées permet de répondre aux besoins en traitement tout en étant parfaitement intégré visuellement.

Trois systèmes de traitement par lagunage (systèmes extensifs) ont fait l'objet de la vidange de leurs premiers bassins de traitement avec extraction des boues et épandage agricole, suivant un plan d'épandage et un suivi agronomique règlementés. Il s'agit des sites de Dénat sud, Labastide-Dénat (Puygouzon) et Saliès.

Leurs berges particulièrement fragilisées par la présence de familles de ragondins ont été renforcées par des empièvements en granit concassé.

RÉHABILITATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE ET DE TRANSFERTS

Afin de maintenir en bon état le patrimoine des réseaux de collecte et de transfert, et de l'adapter aux évolutions de l'urbanisme, un programme de travaux pluriannuel de renouvellement et de réhabilitation a été établi. En 2018, 3 200 mètres de collecteurs d'eaux usées gravitaires ont été remplacés.

VALORISATION ENERGETIQUE DES BOUES D'ÉPURATION

La réalisation d'une unité de traitement du biogaz produit à la station Albi-Madeleine et l'injection du méthane au réseau de distribution de gaz.

ETUDE DE SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Elle se déroulera jusque fin 2019 et se décomposera en un diagnostic des équipements, une sectorisation des points noirs, un zonage de l'assainissement collectif/non collectif et des modalités de gestion des eaux pluviales. Des préconisations seront annexes au PLU intercommunal, de manière à être prises en considération au moment de l'instruction des demandes d'urbanisme.

En 2018, l'année pluvieuse a permis de réaliser toutes les mesures sur réseau en période de nappe haute et de nappe basse, temps de pluie et temps sec, ce sorte que 2019 permettra d'affiner les chiffres via des visites nocturnes de visualisation du comportement des réseaux et des passages de caméra, le cas échéant.

OUTILS NUMERIQUES

Le service assainissement travaille étroitement avec le service SIG pour mettre au point progressivement des outils de travaux via le SIG.

Ainsi il est désormais possible d'enregistrer les demandes et de suivre les interventions, les contrôles de conformités de branchement au réseau réalisés sur le terrain via le logiciel SIG.

Les agents de terrain sont dotés depuis fin 2018 de tablettes numériques leur permettant de compléter au fur et à mesure de leurs interventions les formulaires de renseignements associés.

LES PERSPECTIVES 2019...

2019 verra notamment :

- Février 2019, la mise en service de l'unité de traitement du biogaz et injection effective du biogaz au réseau de distribution
- Fin 2019, la finalisation de l'étude de schéma directeur des eaux usées et des eaux pluviales à l'échelle de l'agglomération toute entière. Une première étape permettra de valider le zonage d'assainissement des eaux usées (collectif, non collectif) en concordance avec l'étude de Plan Local Urbanisme intercommunal avec une enquête publique conjointe qui se déroulera en juin et juillet 2019.
- la poursuite de la gestion patrimoniale et cartographique des réseaux
- la poursuite des mises en séparatif et réhabilitations des réseaux.

6 ANNEXES

ANNEXE 1 : FICHES OUVRAGES D'EPURATION

Station Albi Madeleine

Envoyé en préfecture le 08/07/2019

Reçu en préfecture le 08/07/2019

Affiché le 08/07/2019

SLO

ID : 081-248100737-20190702-DEL2019_113-DE



Date de mise en service : 01/07/2010

Exploitant : Régie Assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

Communes raccordées : Albi, Arthès, Cambon, Cunac , Lescure, Le Séquestre, Puygouzon , Saint-Juéry

Capacité de la station : 91 000 eq.Hab

Capacité nominale	Pointe temps sec	Moyenne annuelle	Pointe temps pluie
Volume m3/j	16212	11837	17853
Q moyen m3/h	676	494	744
Q pointe m3/h	1317	962	1786
DBO5 kg/j	5652	4154	6094
DCO kg/j	11865	8460	12971
MES kg/j	8832	5778	9495
NTK kg/j	1337	942	1492
Pt kg/j	197	137	230

Chiffres d'Exploitation 2018 :

Envoyé en préfecture le 08/07/2019
 Reçu en préfecture le 08/07/2019
 Affiché le 08/07/2019
 ID : 081-248100737-20190702-DEL2019_113-DE

File Eau :

Volume entrant : 5 442 672 m³

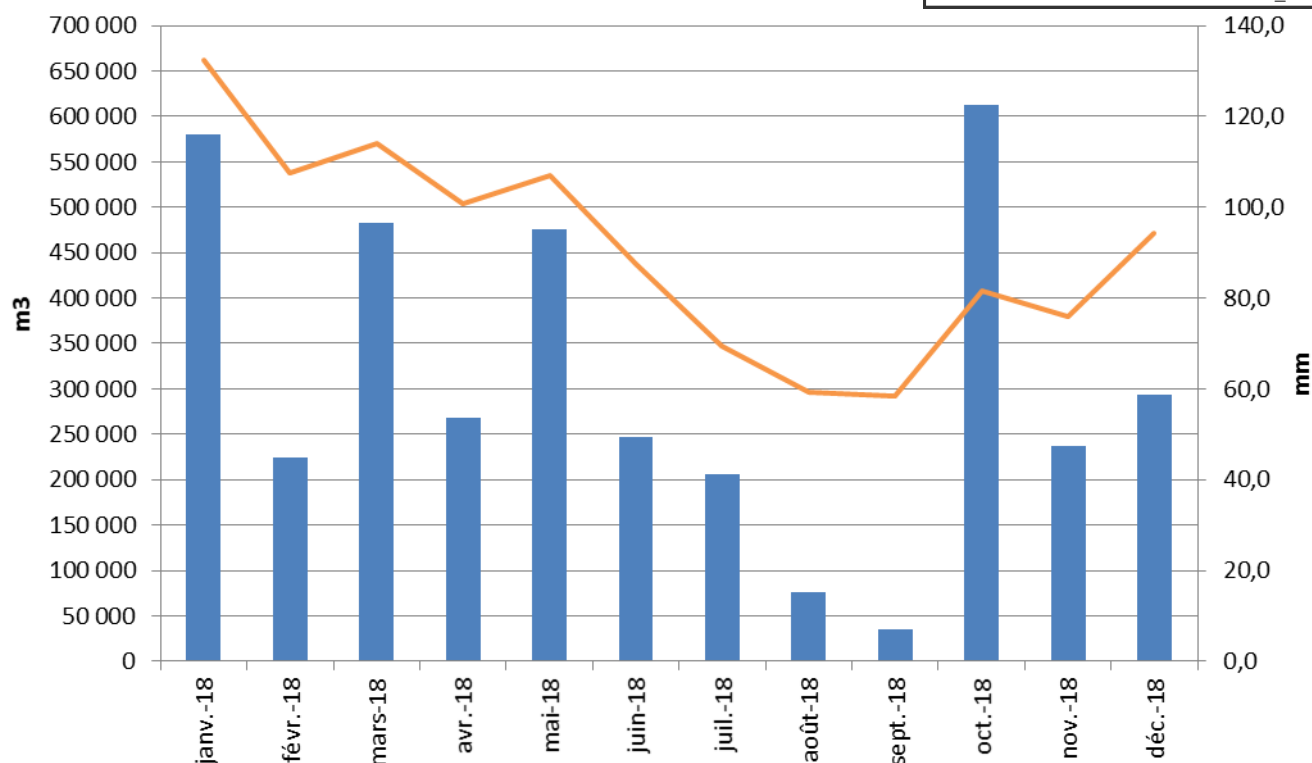
Volume by-passé : 22 797 m³

soit 0.42 % du volume entrant.

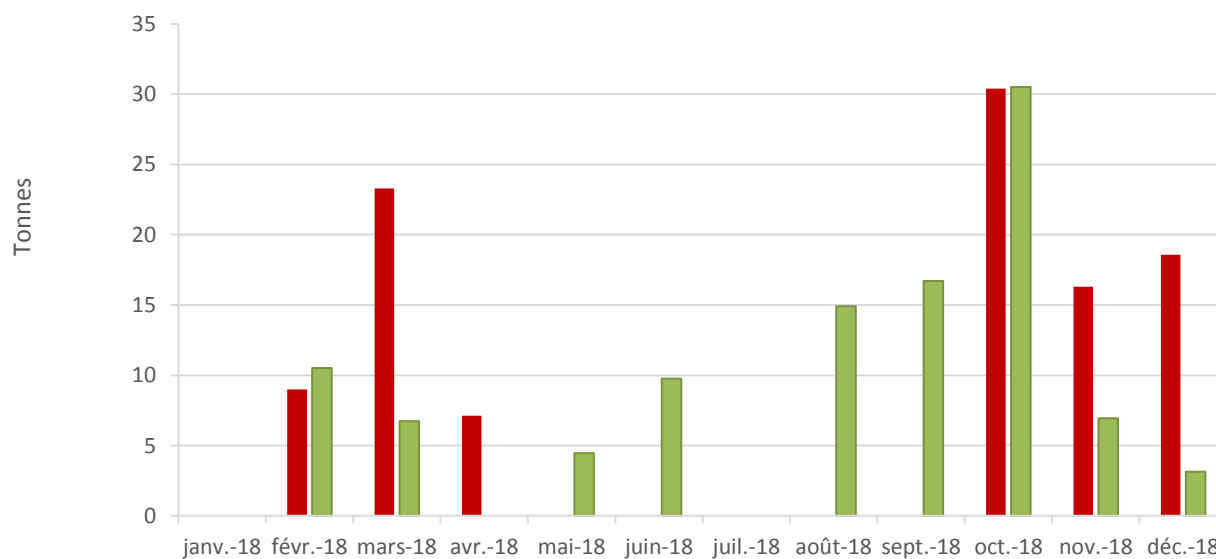


	PLUVIO		ENTREE			BY PASS		
2018	Total/mois	Max / j	Total/mois	Min / j	Max / j	Total/mois	Max / j	Nb de jours
	mm	mm	m3	m3	m3	m3	m3	-
janv-18	115,9	14,5	662647	15555	31664	1418	519	11
févr-18	45,0	10,8	537274	14677	26184	144	144	1
mars-18	96,5	14,9	570770	12616	30194	906	518	6
avr-18	53,5	16,1	503693	12181	26991	969	464	8
mai-18	95,0	27,3	535488	12222	29322	4853	1704	12
juin-18	49,5	20,0	437513	10498	22700	808	549	4
juil-18	41,2	14,1	347655	7997	19234	1734	1014	5
août-18	15,3	7,5	296711	8454	12286	486	458	2
sept-18	6,9	5,5	292435	9123	11557	180	180	1
oct-18	122,4	52,6	407177	9738	36089	6806	6568	7
nov-18	47,3	20,2	380063	10992	24071	970	517	3
déc-18	58,6	12,3	471246	12206	29078	3523	1640	4
TOTAL	747,1		5442672			22797		

Soit **0,42%** du volume Entrant

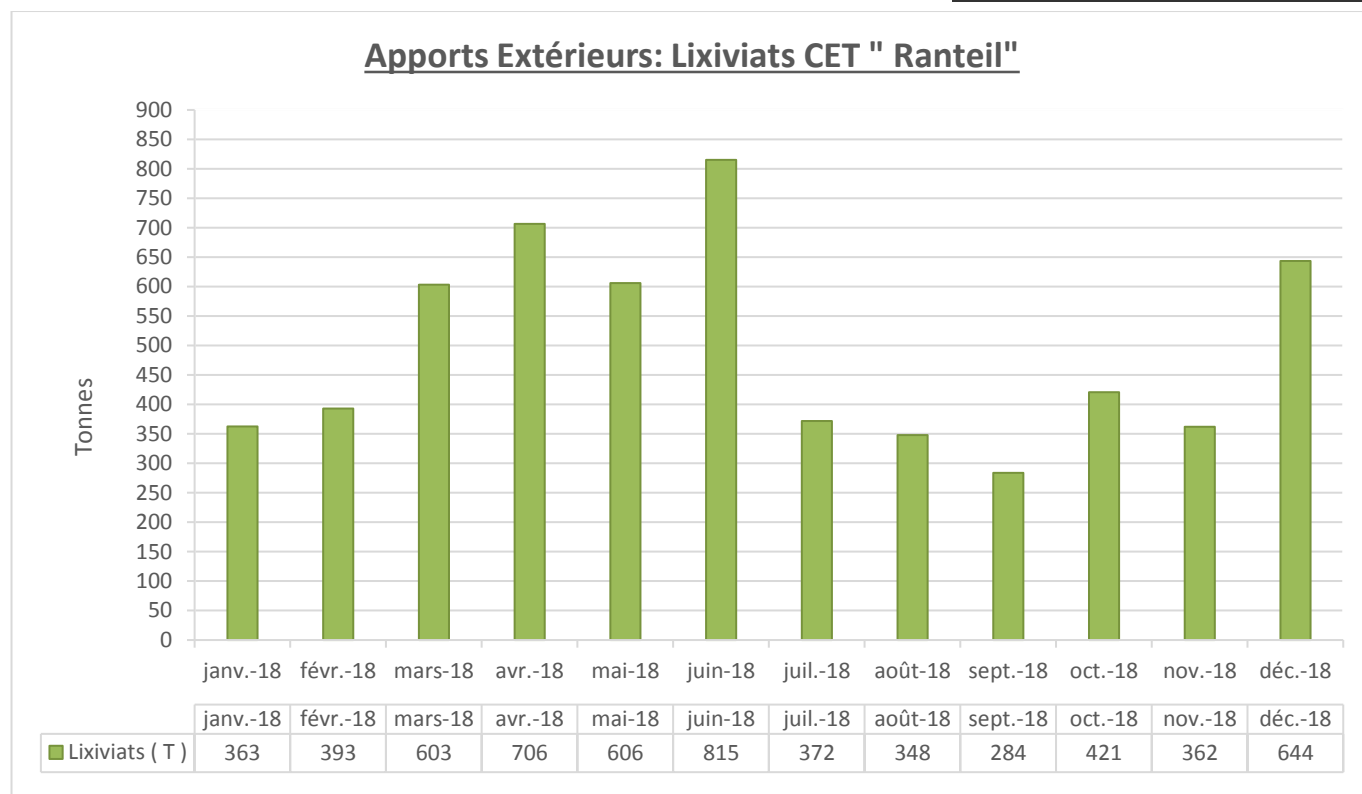
Débit entrant et pluviométrieApports extérieurs :

PCR : Produits de Curage de Réseaux : Lors des campagnes de curage des réseaux, réception de 105 T.

Apports Extérieurs: Curage

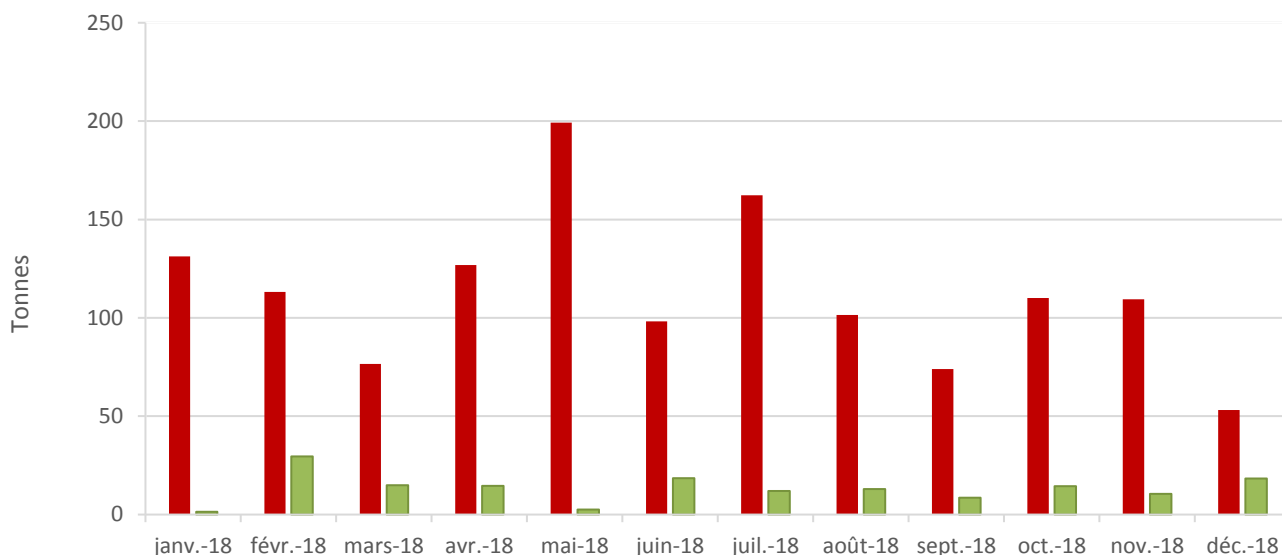
	janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18
Curage Réseau (T)	0	9	23	7	0	0	0	0	0	30	16	19
Curage PR et STEP (T)	0	11	7	0	4	10	0	15	17	31	7	3

LIXIVIATS : Suite à la signature de la convention, réception de 5916 T



MV : Matières de Vidange : réception de 1356 T
GRAISSES : 158 T

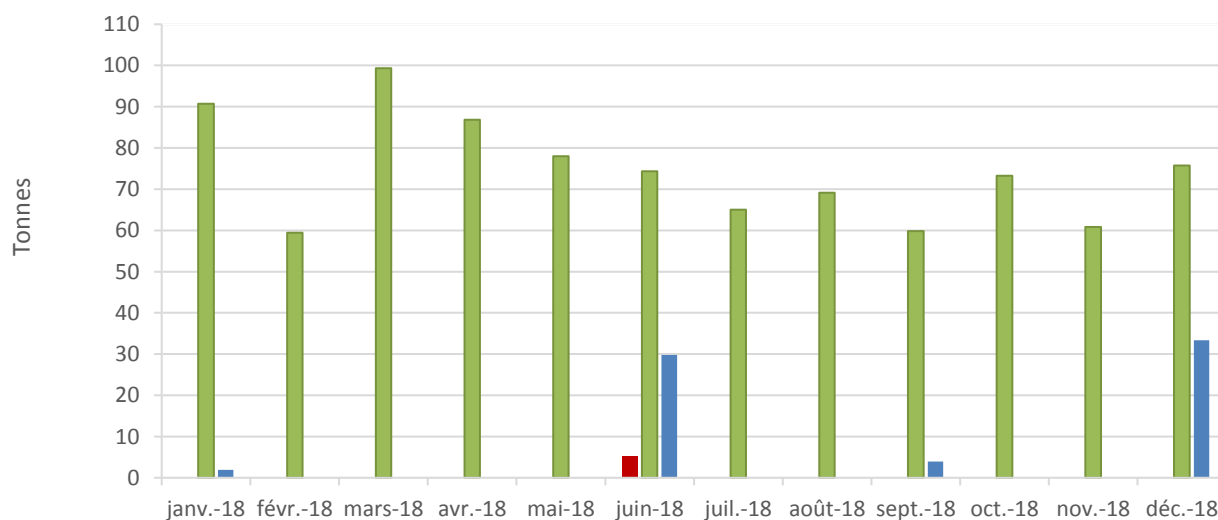
Apports Extérieurs: Matières de Vidange et Graisses



	janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18
MDV (T)	131	113	77	127	199	98	162	101	74	110	109	53
Graisses (T)	1	30	15	15	2	18	12	13	9	14	10	18

BOUES : Marssac : 892 T Autres Step C2A : 69 T Albipole : 5 T

Apports Extérieurs: BOUES autres STEP C2A



	janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18
ALBIPOLE (T)	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0
MARSSAC (T)	91	59	99	87	78	74	65	69	60	73	61	76
Autres STEP C2A (T)	2	0	0	0	0	30	0	0	4	0	0	33

Ces apports extérieurs ont généré 5 T de refus de dégrillage évacués par le ramassage des ordures ménagères.

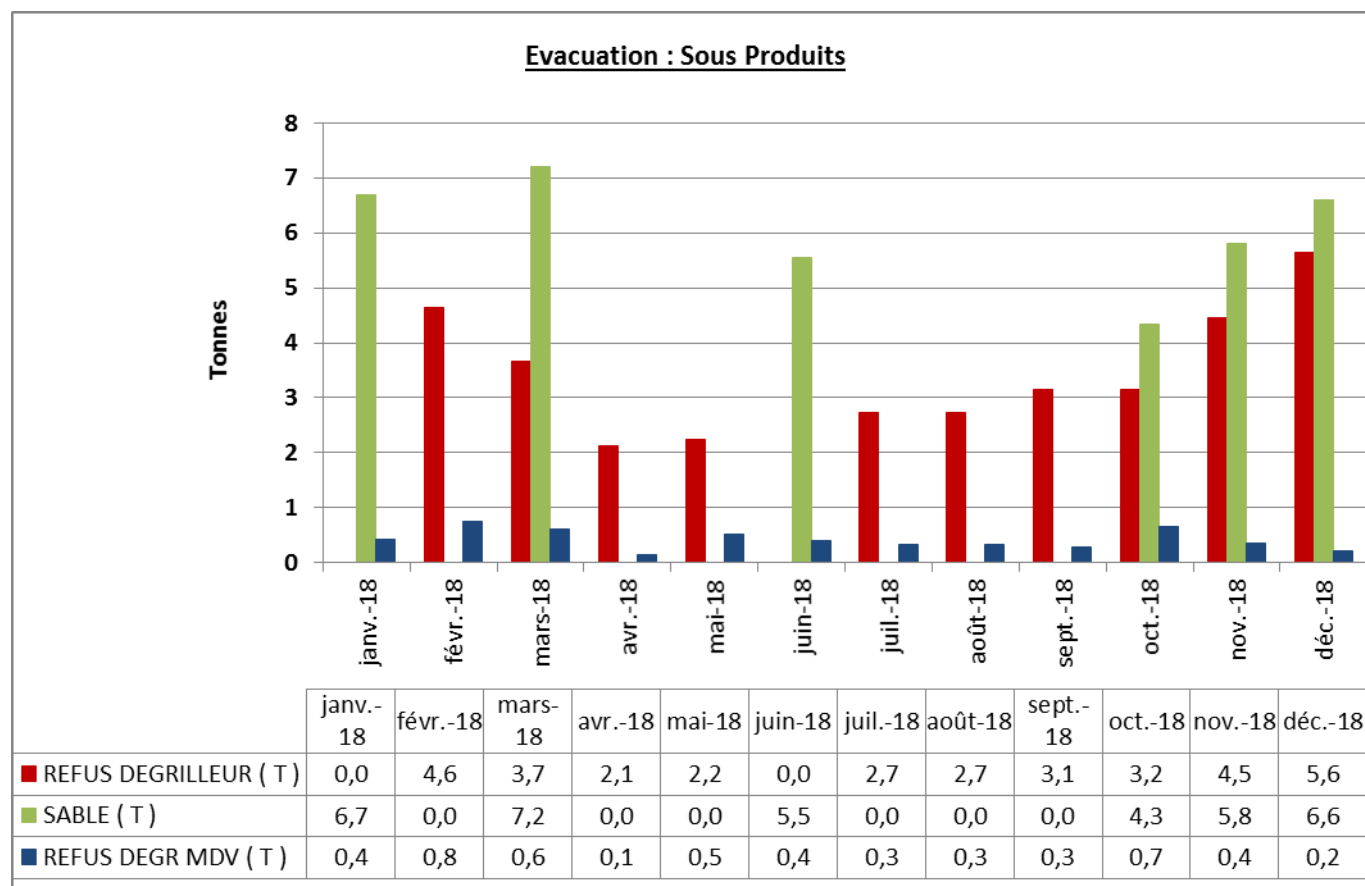
Sous-Produits :

Sables : 36 T destination : BENEZECH (Réutilisation en remblai)

Refus dégrilleur : 35 T destination Centre d'enfouissement

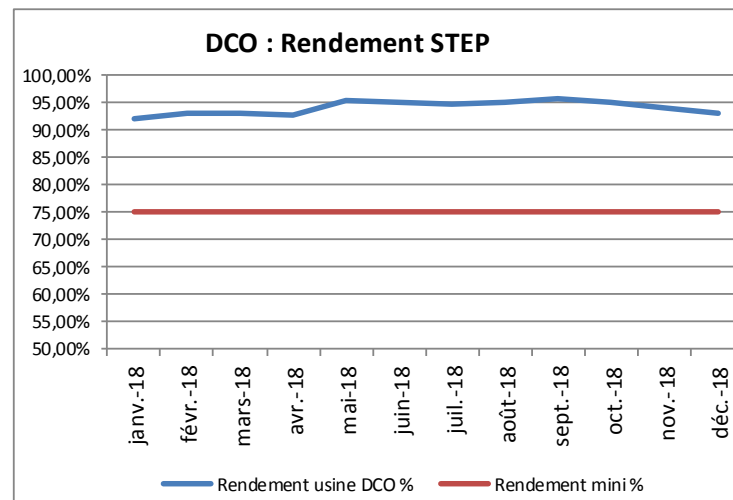
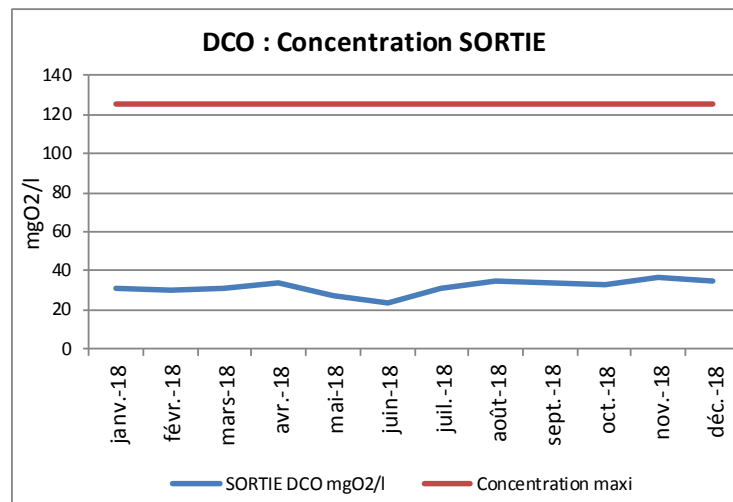
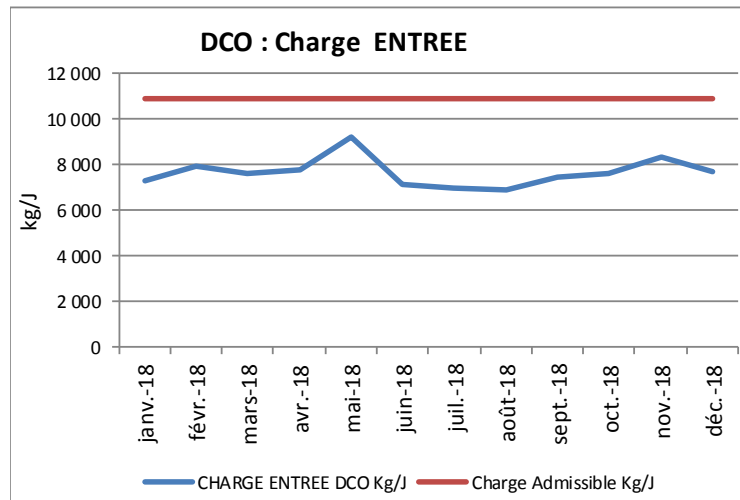
Refus dégrilleur : 5 T destination Centre d'enfouissement

Graisses : Traitement sur la STEP



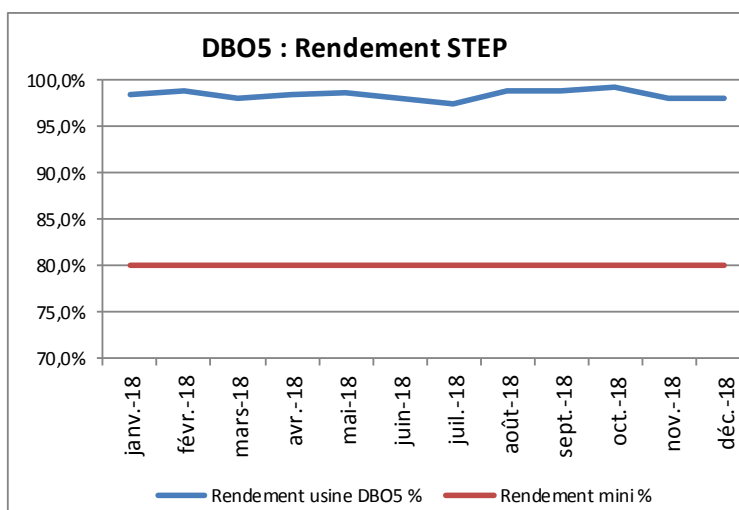
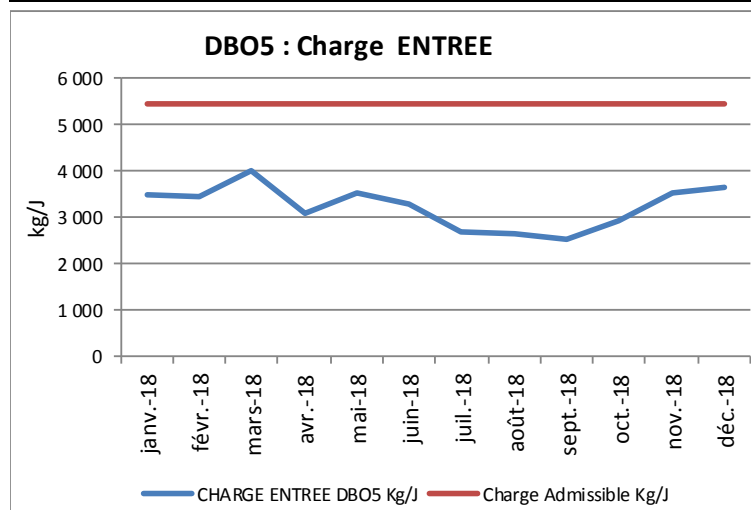
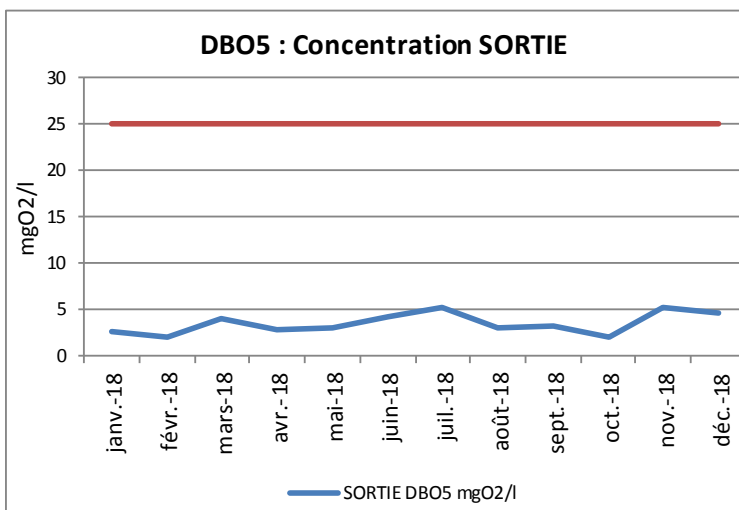
DCO

2018	ENTREE	SORTIE	CHARGE ENTREE	Rendement usine
	DCO	DCO	DCO	DCO
	mgO2/l	mgO2/l	Kg/J	%
janv-18	375	31	7 281	92,1%
févr-18	438	30	7 972	93,3%
mars-18	435	31	7 654	93,2%
avr-18	455	34	7 805	92,7%
mai-18	572	27	9 240	95,3%
juin-18	510	23	7 124	95,1%
juil-18	603	31	6 969	94,7%
août-18	705	35	6 925	95,1%
sept-18	762	34	7 435	95,7%
oct-18	641	33	7 611	95,0%
nov-18	604	37	8 331	94%
déc-18	484	34	7 719	93%
Moyenne	529	31	0	94,1%



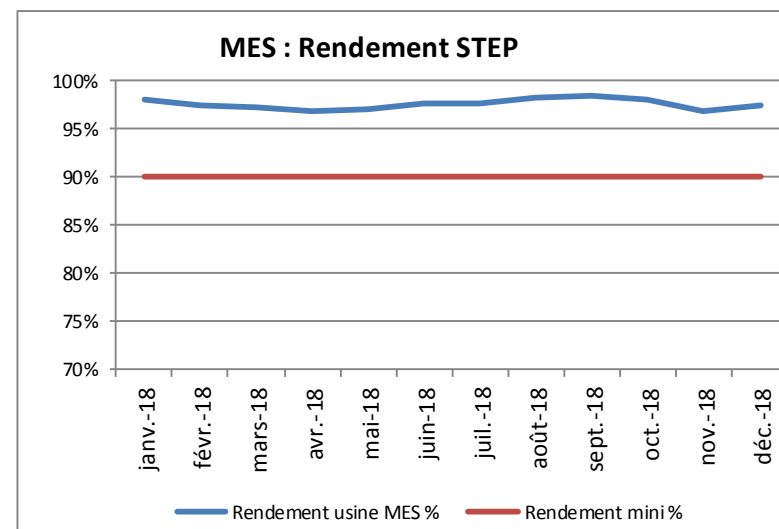
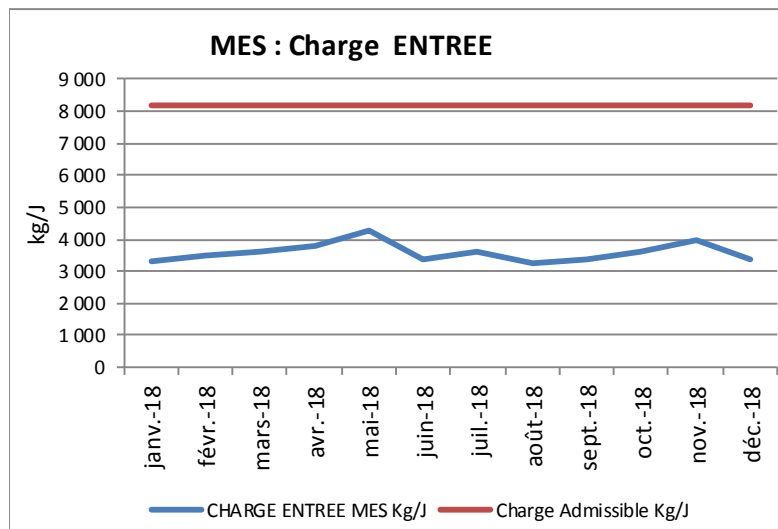
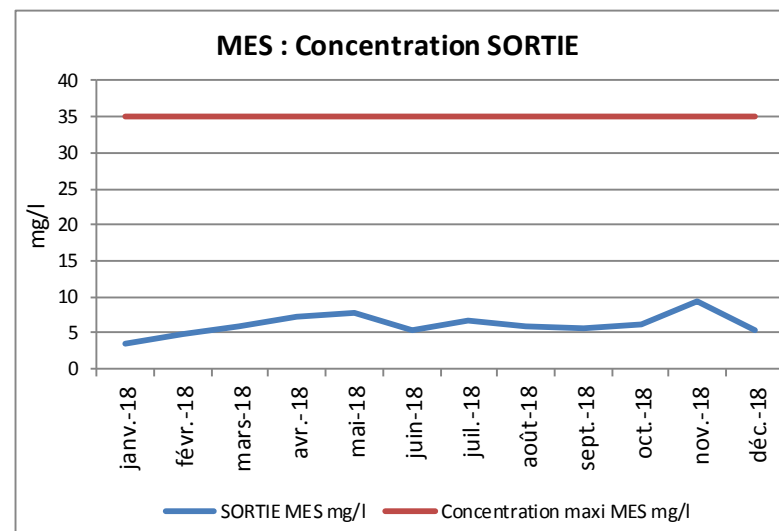
DBO₅

2018	ENTREE	SORTIE	CHARGE ENTREE	Rendement usine
	DBO5	DBO5	DBO5	DBO5
	mgO2/l	mgO2/l	Kg/J	%
janv-18	172	3	3 489	98,6%
févr-18	179	2	3 435	98,9%
mars-18	209	4	4 000	98,1%
avr-18	182	3	3 086	98,5%
mai-18	233	3	3 518	98,7%
juin-18	234	4	3 308	98,1%
juil-18	214	5	2 701	97,4%
août-18	277	3	2 654	98,9%
sept-18	258	3	2 529	98,8%
oct-18	269	2	2 910	99,3%
nov-18	276	5	3 527	98%
déc-18	230	5	3 637	98%
Moyenne	221	3	0	98,5%



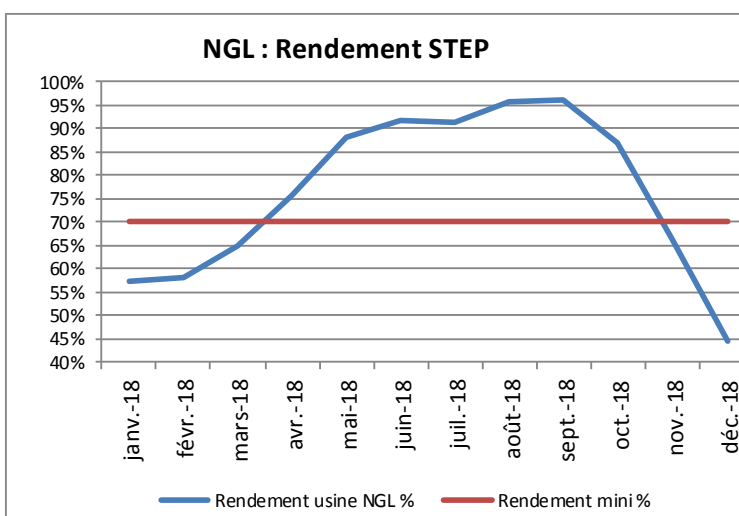
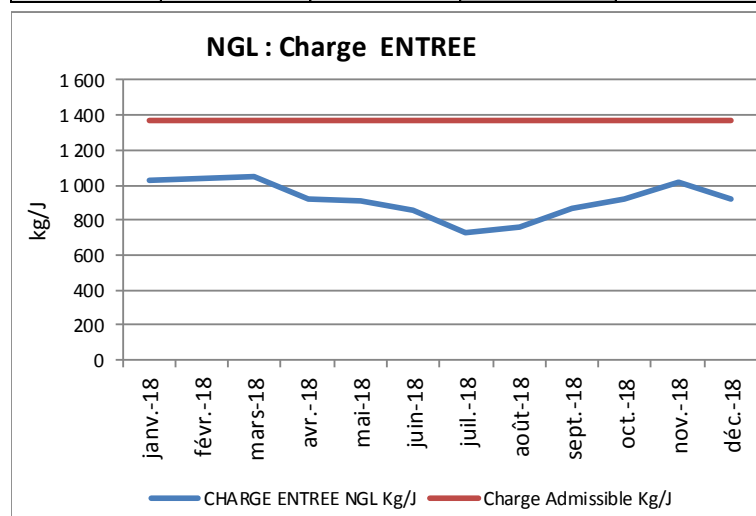
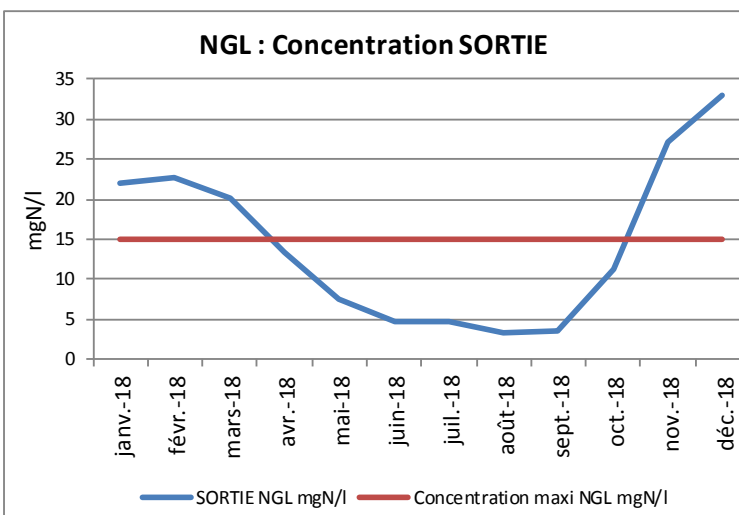
MeS

2018	ENTREE	SORTIE	CHARGE ENTREE	Rendement usine
	MES	MES	MES	MES
	mg/l	mg/l	Kg/J	%
janv-18	170	3	3 300	98,0%
févr-18	192	5	3 500	97,5%
mars-18	205	6	3 610	97,3%
avr-18	220	7	3 766	96,8%
mai-18	265	8	4 275	97,2%
juin-18	240	5	3 351	97,6%
juil-18	312	7	3 611	97,8%
août-18	331	6	3 256	98,2%
sept-18	345	5	3 369	98,4%
oct-18	303	6	3 601	98,0%
nov-18	288	9	3 969	97%
déc-18	209	5	3 341	98%
Moyenne	247	6	0	97,6%



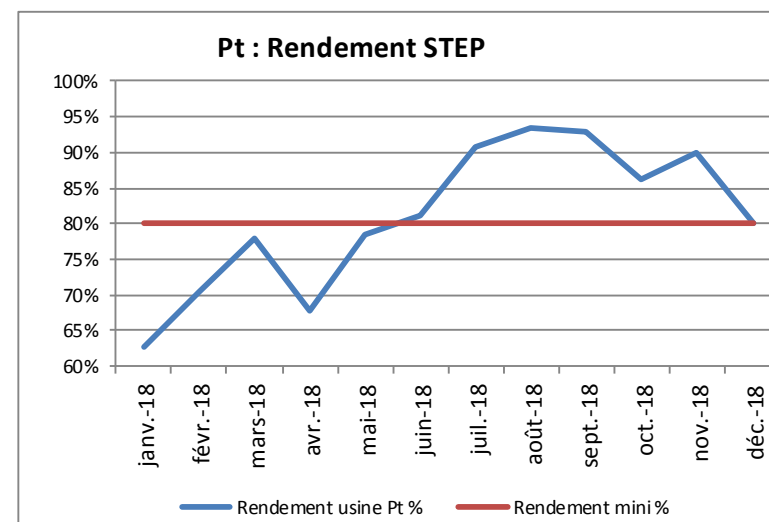
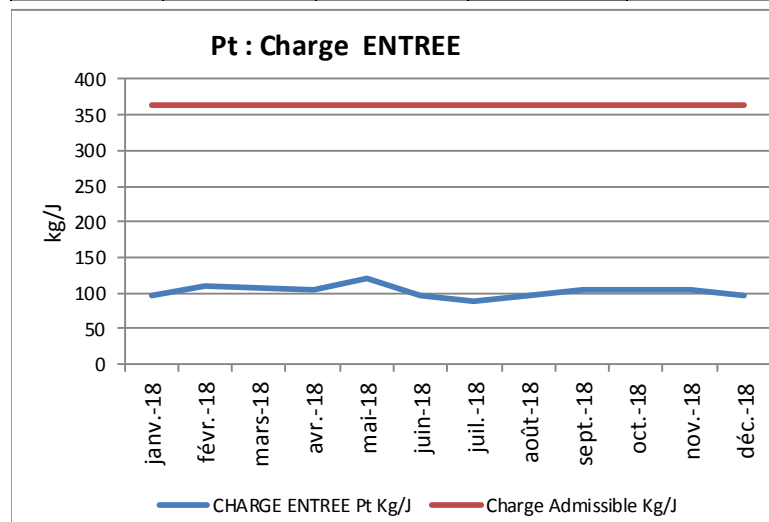
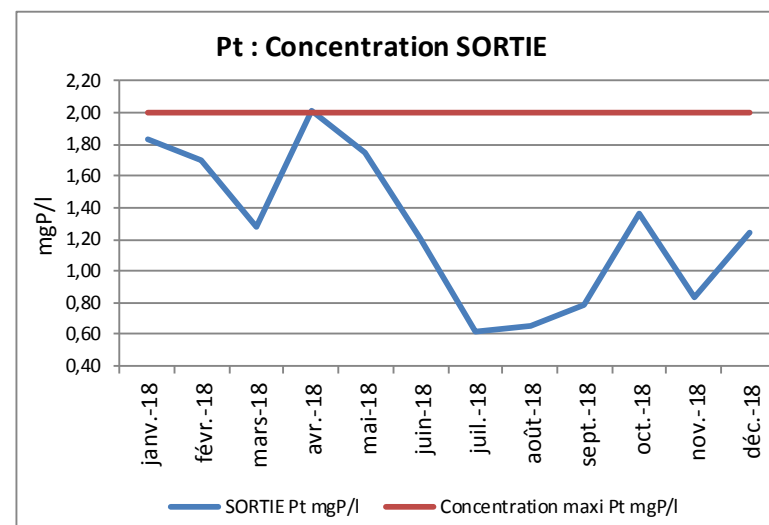
Azote Global

2018	ENTREE	SORTIE	CHARGE ENTREE	Rendement usine
	NGL	NGL	NGL	NGL
	mgN/l	mgN/l	Kg/J	%
janv-18	50,4	22,1	1 025	57,4%
févr-18	53,8	22,7	1 036	58,1%
mars-18	54,6	20,1	1 046	64,9%
avr-18	53,9	13,3	916	75,8%
mai-18	60,5	7,5	914	88,0%
juin-18	60,2	4,7	852	91,7%
juil-18	58,0	4,7	731	91,4%
août-18	78,7	3,3	754	95,8%
sept-18	88,6	3,5	869	96,2%
oct-18	84,6	11,3	916	87,1%
nov-18	79,1	27,2	1 012	66%
déc-18	58,0	32,9	918	44%
Moyenne	62,7	16,0	0	74,6%



Phosphore

2018	ENTREE	SORTIE	CHARGE ENTREE	Rendement usine
	Pt	Pt	Pt	Pt
	mgP/l	mgP/l	Kg/J	%
janv-18	4,75	1,83	97	62,6%
févr-18	5,73	1,70	110	70,5%
mars-18	5,52	1,28	106	77,8%
avr-18	6,09	2,01	103	67,7%
mai-18	7,96	1,75	120	78,6%
juin-18	6,78	1,21	96	81,2%
juil-18	6,94	0,61	88	90,7%
août-18	10,12	0,66	97	93,5%
sept-18	10,71	0,79	105	92,8%
oct-18	9,56	1,36	104	86,2%
nov-18	8,12	0,83	104	90%
déc-18	6,10	1,24	96	80%
Moyenne	6,87	1,37	0	80,3%



File BOUES :

La production de boues biologiques a été « égouttée », « digérée » puis « centrifugée » et enfin envoyée en compostage ou épandage ; sauf entre mi-septembre et mi-octobre où une partie des boues biologiques égouttées a été centrifugée directement sans l'étape de digestion suite à l'arrêt de l'alimentation du digesteur pour les travaux sur les conduites de biogaz.

2018	Compostage	Epandage	TOTAL	Siccité	Evacuation
	T	T	T	%	TMS
janv-18	0	313	313	19,40	60,72
févr-18	155	130	285	19,10	54,51
mars-18	313	0	313	19,53	61,20
avr-18	207	104	311	19,94	62,08
mai-18	0	366	366	20,14	73,65
juin-18	0	326	326	20,18	65,87
juil-18	0	304	304	20,02	60,90
août-18	55	249	304	19,53	59,46
sept-18	359	0	359	20,78	74,70
oct-18	362	0	362	20,37	73,81
nov-18	336	0	336	19,53	65,57
déc-18	250	84	334	19,10	63,84
Somme	2 039	1 877	3 915		776
Soit	52%	48%			
Moyenne mensuelle	169,9	156,4	326,3	19,8	64,69



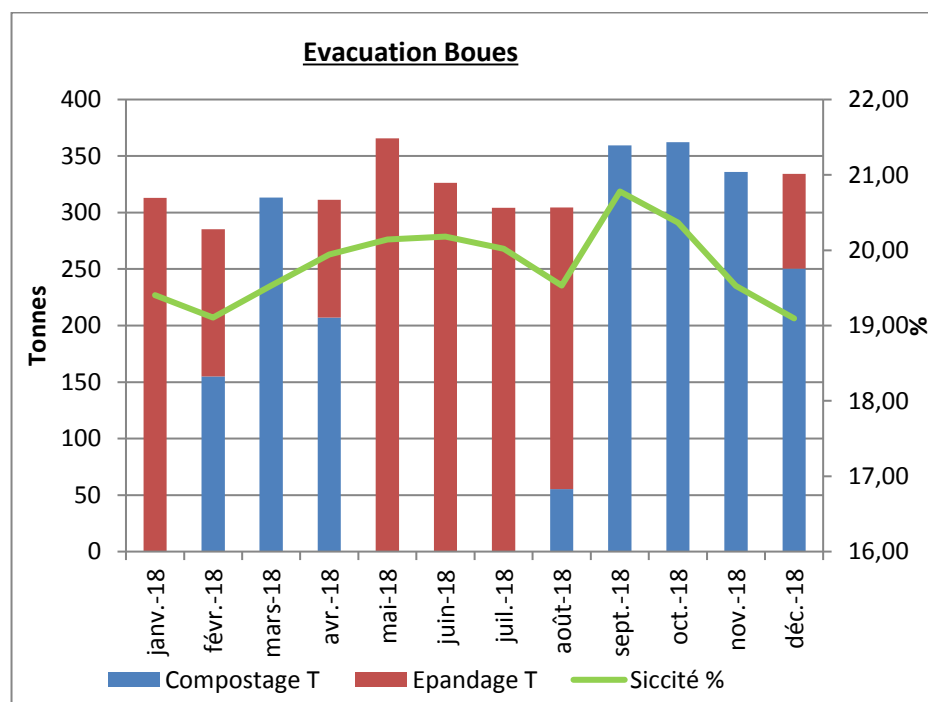
Table d'égouttage



Digesteur



Centrifugeuse



Les boues envoyées en compostage et en épandage ont été prises en charge sur les plates-formes de Saint Amans Soult , Mazamet (81) et Casteron (82) : 2 039 T

UTILITES :

Envoyé en préfecture le 08/07/2019

Reçu en préfecture le 08/07/2019

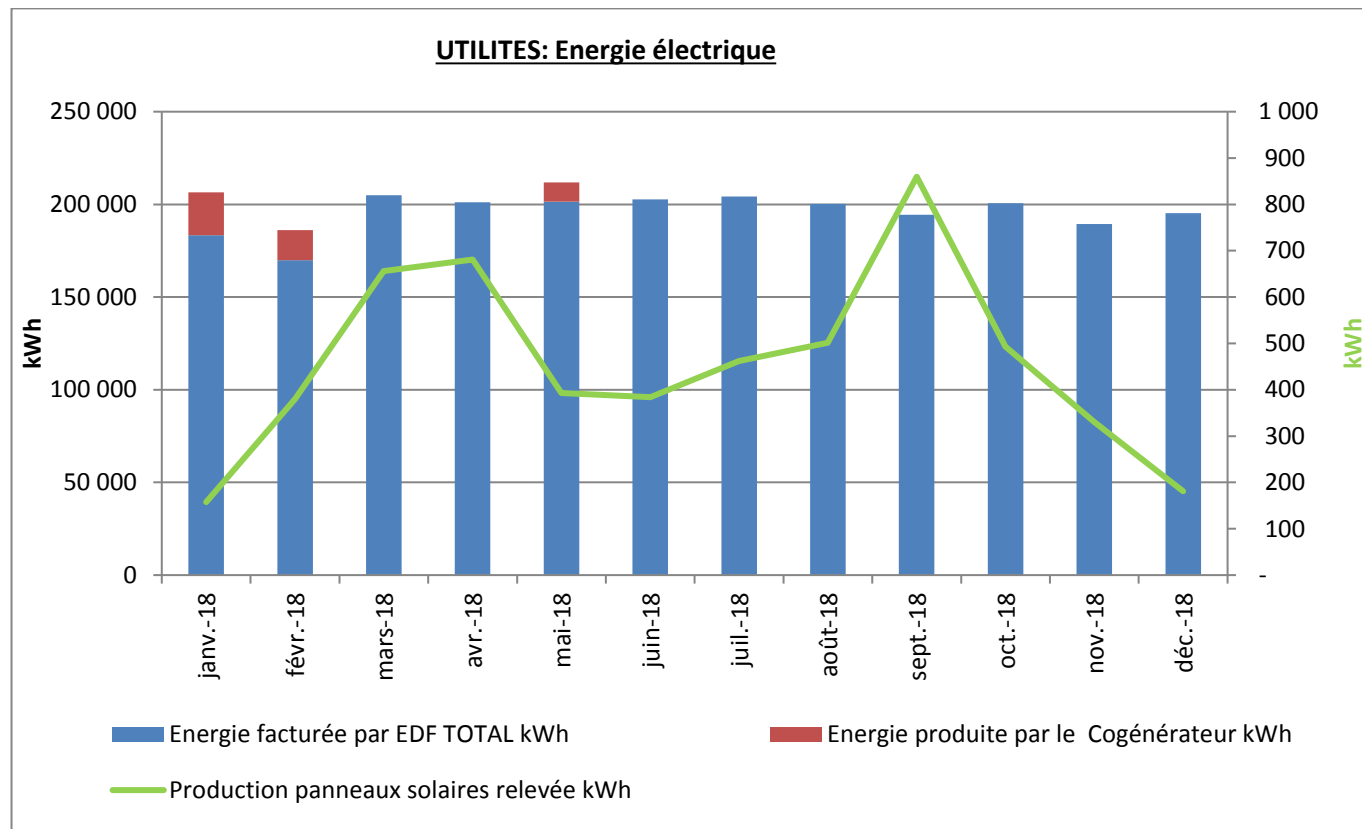
Affiché le 08/07/2019

SLO

ID : 081-248100737-20190702-DEL2019_113-DE

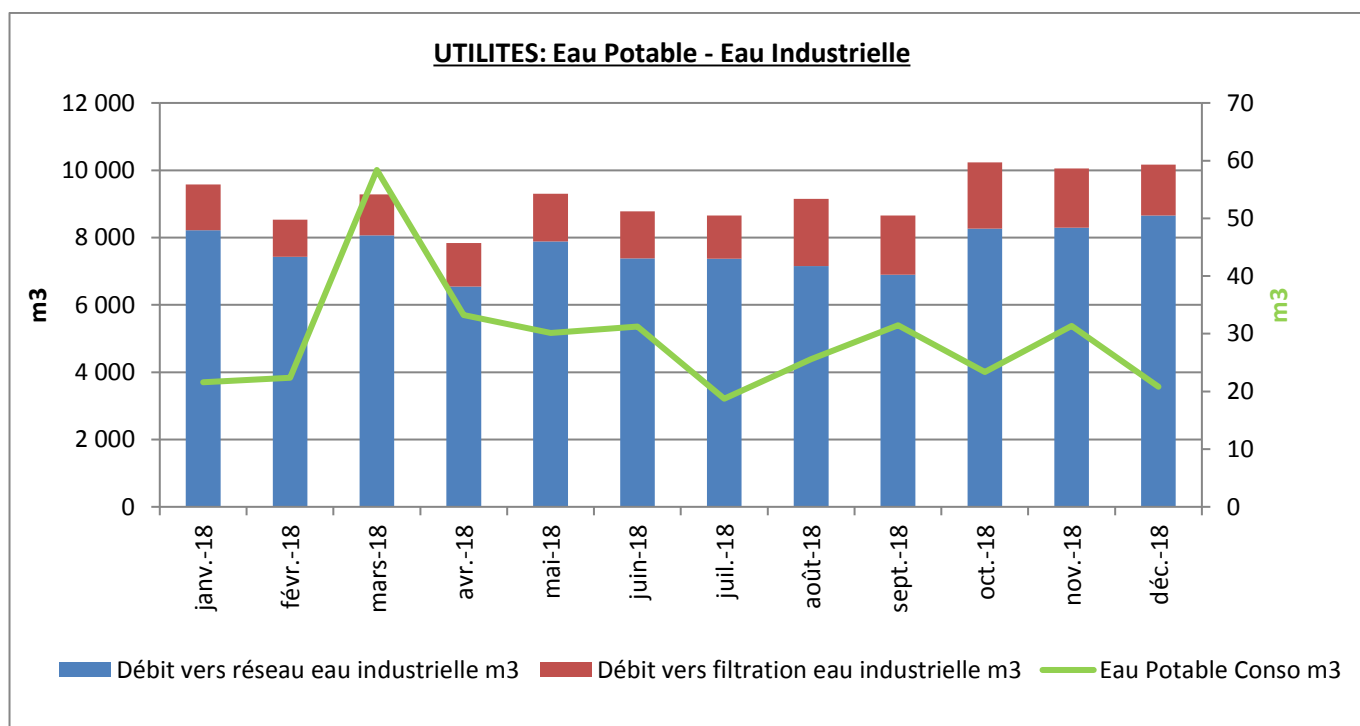
Energie – panneaux solaires :

	Energie facturée par	Energie produite par le	Energie consommée sur	Production panneaux solaires relevée
2018	EDF TOTAL	Cogénérateur	STEP	
	kWh	kWh	kWh	kWh
janv-18	183 336	23 080	206 416	158
févr-18	169 845	16 220	186 065	380
mars-18	204 926	-	204 926	656
avr-18	201 059	-	201 059	681
mai-18	201 418	10 400	211 818	393
juin-18	202 739	-	202 739	384
juil-18	204 155	-	204 155	462
août-18	200 329	-	200 329	501
sept-18	194 428	-	194 428	860
oct-18	200 677	-	200 677	493
nov-18	189 341	-	189 341	330
déc-18	195 227	-	195 227	181
TOTAL	2 347 480	49 700	2 397 180	5 478



Eau Potable – Eau Industrielle :

2018	Eau Potable Conso	Débit vers réseau eau industrielle	Débit vers filtration eau industrielle	proportion d'eau potable
	m3	m3	m3	% EP
janv-18	21,612	8 221	1 353	0,2%
févr-18	22,348	7 433	1 100	0,3%
mars-18	58,379	8 064	1 221	0,6%
avr-18	33,219	6 545	1 294	0,4%
mai-18	30,134	7 887	1 417	0,3%
juin-18	31,22	7 381	1 397	0,4%
juil-18	18,74	7 375	1 285	0,2%
août-18	25,57	7 154	1 994	0,3%
sept-18	31,47	6 892	1 767	0,4%
oct-18	23,35	8 269	1 964	0,2%
nov-18	31,38	8 290	1 761	0,3%
déc-18	20,79	8 653	1 510	0,2%
TOTAL	348	92 164	18 063	



VISITES / Faits marquants :

218 visiteurs durant l'année 2018.

	SCOLAIRE			Professionnels	Grand Public
	Primaire	Collège Lycée	Post - Bac		
Nombre de visiteurs	36	70	90	22	-

Conclusion :

Visites du SATESE :

24/05/2018

Conclusion sur les débitmètres

Les résultats de ces comparaisons n'amènent pas de remarques particulières.

Conclusion sur les préleveurs

Les volumes des échantillons moyens et le nombre de prélèvements réalisés sont en adéquation avec les programmations. Les vitesses d'aspiration et les répétabilités des prélèvements sont conformes. Les températures des enceintes réfrigérées des préleveurs sont également conformes.

Conclusion sur les analyses

L'exploitant réalise in-situ ses analyses selon les micro-méthodes Hach-Lange. La comparaison analytique entre les deux laboratoires s'effectue sur les valeurs des paramètres de l'effluent brut. On ne constate pas d'écart représentatif.

27/09/2018 :

Conclusion sur les débitmètres

Le contrôle ponctuel par potence de calage (variation de hauteur) des débits mesurés dans les canaux Venturi "entrée" et "sortie" permet de dire que les écarts moyens sont inférieurs à 5%.

Conclusion sur les préleveurs

Les volumes des échantillons moyens 24 h recueillis en "entrée" et en "sortie" de la filière de traitement sont en adéquation avec les programmations. Le nombre de prélèvements effectués durant les deux cycles sont conformes (> 144), ainsi que la répétabilité des prélèvements. Concernant les vitesses d'aspiration elles sont conformes.

Conclusion sur les analyses

La comparaison entre les résultats d'analyses fournis par l'exploitant et ceux du laboratoire départemental, effectuée sur les échantillons d'effluents bruts ("entrée"), n'amène aucune remarque.

L'exploitant met en œuvre les moyens nécessaires afin de réaliser ses autosurveillances réglementaires dans de bonnes conditions.

Les chaînes de mesures en place et les méthodes appliquées permettent d'appréhender correctement les performances épuratoires de la filière de traitement.

FILIERE EAU

- **Capacité :**
 - Données constructeurs : 200 EH
 - Mise en service 01/02/1996
- **Nature des effluents :**
Eaux résiduaires urbaines.
- **Filière de traitement :**
Prétraitements, Décantation primaire, Infiltration



FILIERE BOUES

- **Descriptif :**
Epaississement des boues par décantation
- **Ouvrage de stockage des boues :**
 - Type : digesteur
 - Volume : 6 m³
 - Vidange : 1 fois/an.
- **Evacuation de boues 2018:**
 - Caractéristiques des boues : liquides
 - [boues] = 25,37 g/l
 - production de boues = 18,44 m³/an
 - production de boues = 468 kg MS/an
- **Filière d'élimination des boues :**
Transport et élimination à la station d'épuration Albi Madeleine

Bilan / Conclusions :

Visite du SATESE 02/10/2018 : La visite technique de la station d'épuration s'est déroulée le 02 octobre 2018 par temps beau et sec. Cette station d'épuration fait l'objet de visites régulières et d'un entretien autant que de besoin. La permutation est assurée une fois par semaine et le curage du digesteur une fois par an. Un prélèvement ponctuel a été réalisé en sortie. L'effluent traité était limpide et inodore. Les résultats d'analyses démontrent que le rejet est de qualité satisfaisante.

FILIERE EAU

➤ Capacité :

- Données constructeurs : 1050 EH, extension possible à 1400 EH
- Mise en service : 15/03/2006

➤ Nature des effluents :

Eaux résiduaires urbaines.

➤ Filière de traitement de l'eau :

Lagunage naturel : 2 bassins, extension possible à 3 bassins



FILIERE BOUES

➤ Filière d'élimination des boues :

Epandage agricole.

Mise en place d'une vidange et d'un plan d'épandage le moment venu.

➤ Estimation de la Production de boues annuelle :

Production de boues = non estimée

Bilan / Conclusions :

Visites du SATESE du 05/04/2018 et 06/11/2018

Avril : Cette autosurveillance réglementaire s'est déroulée par temps sec. 100 m³ ont été enregistrés, ce qui représente 64% du débit journalier nominal. La charge organique est inférieure à 1/3 de la charge nominale. En sortie, un prélèvement ponctuel a été effectué. A cette période de l'année, l'effluent traité est peu coloré (algues microscopiques). On remarque la présence de daphnies, larves et divers micro-organismes témoignant du bon équilibre biologique de la lagune. De nombreuses tortues séjournent dans le 2nd bassin. Les rendements épuratoires et les concentrations en sortie sont satisfaisants. Il n'y a pas de flottant en surface des bassins et pas d'odeur le jour de la visite. D'importantes quantités de guépiers nichent dans les talus en périphérie des bassins mais n'occasionnent aucun dégât sur les berges empierrées. On remarque fréquemment la présence de canards. La station fonctionne bien et est correctement entretenue.

Novembre : Cette autosurveillance réglementaire s'est déroulée par temps de pluie 20mm l'après-midi du premier jour. 245 m³ ont été enregistrés, ce qui représente 156% du débit journalier nominal. La charge organique est d'1/3 à 1/2 de la charge nominale suivant les paramètres analysés. Le réseau achemine d'importantes quantités de graviers. En sortie, un prélèvement ponctuel a été effectué. A cette période de l'année, l'effluent traité est coloré (algues microscopiques). On remarque la présence de daphnies, larves et divers microorganismes témoignant du bon équilibre biologique de la lagune. La station fonctionne bien et les niveaux de rejet réglementaires sont respectés en rendement et/ou en concentration. Il n'y a pas de flottant en surface des bassins et pas d'odeur le jour de la visite. Le premier bassin est d'aspect moyennement chargé.

- Versant Sud

FILIERE EAU

➤ **Capacité :**

- Données constructeurs : 240 EH

➤ **Nature des effluents :**

Eaux résiduaires urbaines.

➤ **Filière de traitement de l'eau :**

Lagunage naturel : 2 bassins



Réfection des berges avec empierrage



FILIERE BOUES

➤ **Filière d'élimination des boues :**

Epandage agricole.

Mise en place d'une vidange de la lagune et création d'un d'épandage (25/07/2018).

➤ **Quantité annuelle de boues extraite :**

- Caractéristiques des boues : liquides
- [boues] = 103.10 g/L Volume extrait : 650 m3
- Quantité de boues évacuées : 67.015 TMS

Bilan / Conclusions :

Envoyé en préfecture le 08/07/2019

Reçu en préfecture le 08/07/2019

Affiché le 08/07/2019



ID : 081-248100737-20190702-DEL2019_113-DE

Visite du SATESE du 29/03/2018 :

Les fortes pluies ont engendré l'effondrement du talus ceinturant la lagune. En sortie, l'ouvrage béton maintenant la canalisation du rejet au cours d'eau s'est également affaissée et la canalisation s'est déboîtée. La qualité du rejet en cette période de l'année est médiocre. Le rejet est d'aspect chargé. L'effluent dans les deux bassins est d'aspect concentré. Le 1er bassin est de couleur marron/vert et très chargé. Le second bassin est également chargé. Il est couvert d'algues mousseuses. La vidange et le curage des boues sont à réaliser.

Le curage de la lagune et l'épandage des boues a été réalisée en septembre 2019 du 1^{er} bassin avec empierrage des berges afin d'éviter l'érosion dû au batillage et aux ragondins.

- Versant Nord

FILIERE EAU

➤ **Capacité :**

- Données constructeurs : 250 EH
- Date de mise en service : 01/12/2016

➤ **Nature des effluents :**

Eaux résiduaires urbaines.

➤ **Filière de traitement :**

Dégrilleur suivi d'un lit planté de roseaux. Le deuxième bassin de l'ancien lagunage peut-être by-passé ou servir de lagune de finition.



FILIERE BOUES

➤ **Filière d'élimination des boues :**

Épandage agricole.
 Mise en place d'un plan d'épandage le moment venu.

➤ **Estimation de la Production de boues annuelle :**

Production de boues = non estimée

Bilan / Conclusions :

Visite du SATESE du 29/03/2018 :

Les 3 filtres étaient noyés le jour de la visite. Les fortes pluies des jours précédents ont saturé les massifs qui sont colmatés. Le volume journalier reçu en cette période très pluvieuse est 160m³/24h (320% de la capacité de la station). Les concentrations analysées sur l'effluent traité sont très satisfaisantes sur l'ensemble des paramètres. Aspect du rejet : inodore et très clair. La lagune recevant le rejet et le by-pass est d'aspect chargé. Les boues n'ont jamais été curées. La vidange et le curage des boues devront être étudiées.

- Hameau de Viguiers

FILIERE EAU

- **Capacité :**
 - Données constructeurs : 30 EH
 - Date de mise en service : 2015
- **Nature des effluents :**
Eaux résiduaires urbaines.
- **Filière de traitement :**
Décanteur primaire et réacteur biologique avec support synthétique (BIONEST).



FILIERE BOUES

- **Filière d'élimination des boues :**
Boues liquides
Vers station d'épuration de La madeleine.
- **Quantité annuelle de boues extraite :**
 - Caractéristiques des boues : liquides
 - [boues] = Pas d'évacuation de boues en 2018
 - production de boues = Pas d'évacuation de boues en 2018

Bilan / Conclusions :

Visites du SATESE du 26/03/2018:

L'ensemble des ouvrages fonctionne correctement. Le rejet est d'aspect très clair et limpide. Les résultats de l'analyse effectuée sur le prélèvement ponctuel sont très satisfaisants sur les paramètres concernant la pollution carbonée. Les boues du clarificateur sont recirculées en tête dans la fosse toutes eaux et pompées une fois par an. La recirculation est prévue pour un taux de 250% du nominal. La vidange a été réalisée cet hiver. On ne constate pas d'odeurs aux abords des installations le jour de la visite.

- Ondesque :

FILIERE EAU

➤ **Capacité :**

- Données constructeurs : 1300 EH
- Mise en service novembre 2012

➤ **Nature des effluents :**

Eaux Résiduaires Urbaines.

➤ **Filière de traitement :**

Dégrillage, relèvement, filtres plantés de roseaux

AVRIL 2015

MAI 2015



FILIERE BOUES

➤ **Descriptif :**

Filtres plantés de roseaux

Bilan / Conclusions :

Le Faucardage des roseaux a été effectué en Novembre 2018.

Visites SATESE le 24/01/2018 et le 02/10/2018

Janvier : Cette autosurveillance réglementaire a été réalisée les 23 et 24 janvier 2018 par temps couvert et après une longue période pluvieuse. Avec un volume de 434 m3 d'effluent brut, la charge hydraulique représente 223% de la capacité nominale de la station. A noter que le taux de recirculation des effluents traités était nul le jour de l'étude. Les charges de pollution reçues varient entre 10 et 27% en fonction des paramètres. La charge organique moyenne est de 16% de la capacité admissible. Les rendements épuratoires sont corrects à moyens, compte tenu de la dilution des effluents bruts. En sortie de traitement, la qualité du rejet exprimée en concentration, est excellente. En conclusion, on constate que lors d'épisodes pluvieux, la présence d'eaux claires parasites, dilue fortement les effluents. De fait, il serait nécessaire de programmer une étude diagnostic du réseau d'assainissement lors de la révision du schéma intercommunal d'assainissement.

Octobre : L'autosurveillance de la station d'épuration de FREJAIROLLES Bourg a été réalisée du 01 AU 02 octobre 2018 par beau temps, suite à une période sèche.

Charges :

- Hydraulique

La charge hydraulique reçue (62.8 m^3) correspond à 32% de la charge admise (équivalent habitant). Le volume d'effluent brut et recirculé est 259 m^3 .

- Organique

La charge organique moyenne reçue correspond à 26% de la charge nominale de la station.

- Efficacité épuratoire

Les rendements épuratoires obtenus ont été satisfaisants tant en flux qu'en concentrations. Le rejet était limpide et inodore.

Observations / Préconisations :

-Les roseaux se sont bien développés sur l'intégralité des casiers. Peu de plantes parasites parviennent à s'installer.

-La zone de rejet végétalisée est en eau.

Conclusion :

L'exploitation de cette installation est assurée avec sérieux. L'eau traitée est de qualité satisfaisante.

- Mazens :

FILIERE EAU

➤ Capacité :

- Données constructeurs : 250 EH

➤ Nature des effluents :

Eaux résiduaires urbaines.

➤ Filière de traitement :

Prétraitements, Décantation primaire, Infiltration après aspersion



FILIERE BOUES

➤ Descriptif :

Décanteur-digester.

➤ Production de boues :

- Caractéristiques des boues : liquides

➤ Ouvrage de stockage des boues :

- Type : digesteur
- Volume : 37,5 m³
- Vidange : 16.22 m³ en 2018 soit 671 kg de MS

➤ Filière d'élimination des boues :

Transport et élimination à la station d'épuration Albi Madeleine

Bilan / Conclusions :

Visite SATESE le 02/10/18 :

La visite technique de la station d'épuration de FREJAIROLLES - Mazens s'est déroulée le 02 octobre 2018 par temps beau et sec. Le pompage des boues est effectué deux fois par an (2 fois 10m3). Un prélèvement ponctuel a été réalisé en sortie. L'effluent traité était limpide et inodore. Les résultats d'analyses démontrent que le rejet est de qualité satisfaisante. Cette station d'épuration fait l'objet de visites régulières et d'un entretien autant que de besoin. Toutefois, le service réitère les observations formulées dans les précédents rapports concernant les introductions d'eaux claires parasites et permanentes, les risques de transfert de boues du décanteur vers les filtres lors des surcharges hydrauliques et la nécessité de réaliser un diagnostic du réseau d'assainissement. Une solution, entre autre, serait de mettre en place un déversoir d'orage sur le réseau à l'entrée de la station, avec rejet au fossé.

FILIERE EAU

- **Capacité :**
 - Données constructeurs : 200 EH
- **Nature des effluents :**
Eaux Résiduaires Urbaines.
- **Filière de traitement :**
Lagune : 2 bassins.



FILIERE BOUES

- **Filière d'élimination des boues :**
Epannage agricole.
Mise en place d'une vidange de la lagune et création d'un d'épandage (26/07/2018).
- **Quantité annuelle de boues extraite :**
 - Caractéristiques des boues : liquides
 - [boues] = 118.20 g/L Volume extrait : 561 m3
 - Quantité de boues évacuées : 66.31 TMS

Bilan / Conclusions :

Visite SATESE du 23/03/2018 : Le 1er bassin est d'aspect chargé. Il n'y a pas de lentilles ou de flottants à cette période de l'année. Les boues doivent être curées et le niveau d'eau dans la lagune doit être légèrement rehaussé (batardeau) pour augmenter le volume des bassins et recréer les phénomènes de stratification nécessaires au bon fonctionnement épuratoire. La présence de fuites, notamment au niveau du fossé côté champs, a été abordée avec l'exploitant. En effet, à la problématique des argiles fissurées, se rajoute l'activité des ragondins et du batillage qui ont occasionné des dégâts sur les berges. Lors de la vidange des boues, les bassins devront être remodelés (talus effondrés) et l'étanchéité doit être reprise. Un empierrement (ou autre protection des berges) doit être réalisé durant cette opération. Par ailleurs, les fuites et la proximité du fossé ont entraîné l'affaissement de la clôture du côté du champ voisin. Elle doit être remise en état. La clôture côté route s'est aussi affaissée au niveau du rejet et un poteau a été arraché. Les abords ont été faucardés. Le curage de la lagune et l'épandage des boues a été réalisée en septembre 2019 du 1^{er} bassin avec empierrage des berges afin d'éviter l'érosion dû au batillage et aux ragondins.

Stations de MARSSAC/TARN

- VERDIER :

FILIERE EAU

- **Capacité** :
 - Données constructeurs : 1950 EH
- **Nature des effluents** :
Eaux résiduaires urbaines.
- **Filière de traitement de l'eau** :
Dégrilleur, dégraisseur, dessableur, bassin d'aération, clarificateur



FILIERE BOUES

- **Qualité des boues** :
Boues biologique.
- **Production de boues** :
 - Caractéristiques des boues : liquides
 - Epaississement des boues par ajout d'un polymère (1520 kg/an)
 - production de boues en 2018 = 892 m³
 - production de boues en 2018 = 38 T MS
- **Ouvrage de stockage des boues** :
 - Type : Silo
 - Volume : 25 m³
- **Filière d'élimination des boues** :
Transport et élimination à la station d'épuration Albi Madeleine

Bilan / Conclusions :

Visites du SATESE le 17/01/2018 et le 02/10/2018 :

Janvier : Cette autosurveillance réglementaire a été réalisée les 16 et 17 janvier 2018, par temps légèrement pluvieux (5 mm) et après une longue période pluvieuse. Les résultats obtenus amènent les observations suivantes. Le volume d'eaux brutes enregistré en entrée de station est de 943 m³, ce qui représente 189% de sa capacité hydraulique. Il est à noter également qu'une partie non quantifiable de ces eaux brutes a été bypassée. Les charges de pollution reçues, oscillent en fonction des paramètres, entre 38 et 119% du nominal. La charge de pollution organique moyenne représente 93% du nominal. Les rendements épuratoires sont excellents sur l'ensemble des paramètres analysés. L'effluent traité est incolore et limpide. La qualité du rejet est excellente. Un projet de construction d'une nouvelle station d'épuration est en cours ainsi qu'une étude diagnostic d'une partie du réseau d'assainissement du village.

Octobre : L'auto surveillance réglementaire de la station d'épuration " MARSSA du 01 au 02 octobre par beau temps, après une longue période sèche.

Charges :

- Hydraulique

Le volume d'eaux brutes enregistré en entrée de station est de 195 m³, ce qui est en accord avec les données recueillies sur site. Cela représente 39% de la capacité hydraulique soit 1300 EQH (équivalent habitant).

Organique

En raison de la faible dilution par des eaux parasites l'effluent brut était chargé. La charge organique reçue correspond à 48% de la charge nominale de la station.

- Efficacité épuratoire

Les rendements épuratoires obtenus ont été excellents tant en flux qu'en concentrations. Le rejet était limpide et incolore.

Observations / Préconisations :

- Les boues extraites du clarificateur, sont stockées dans un silo puis évacuées et traitées sur la station d'épuration d'Albi. L'extraction est réalisée deux fois par semaine, pour un volume total de 18 m³.

- Un projet de construction d'une nouvelle station d'épuration est en cours.

Conclusion :

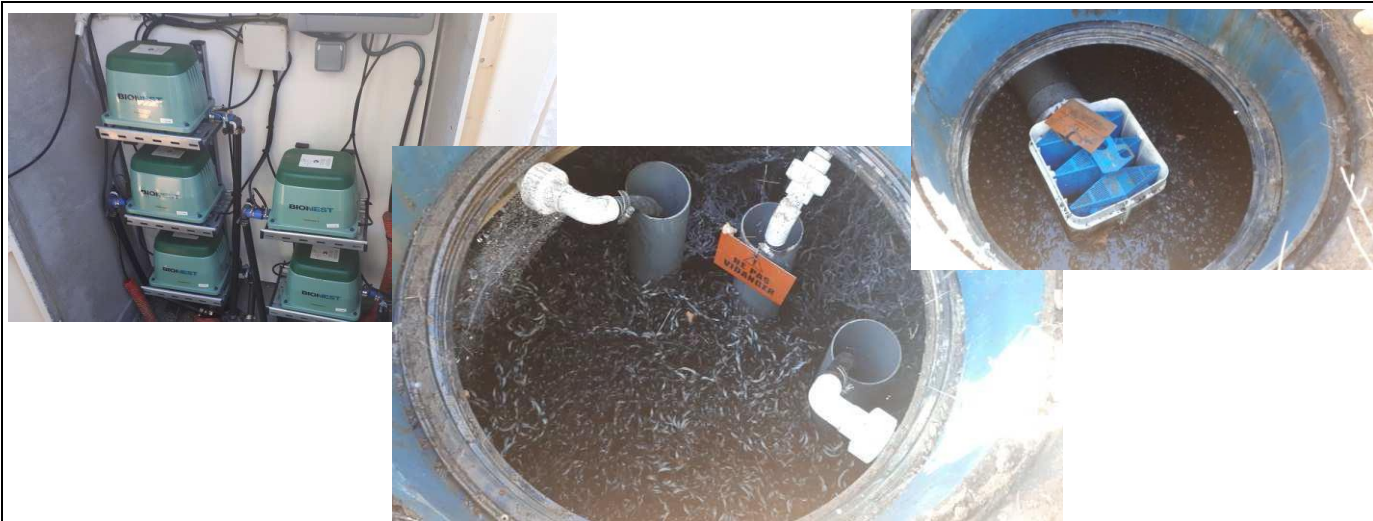
L'exploitation de cette installation est assurée avec sérieux.

L'eau traitée est de qualité satisfaisante.

- **BEAU SITE** :

FILIERE EAU

- **Capacité** :
 - Données constructeurs : 100 EH
 - Date de mise en service : 2018
- **Nature des effluents** :
Eaux résiduaires urbaines.
- **Filière de traitement** :
Décanteur primaire et réacteur biologique avec support synthétique (BIONEST).



FILIERE BOUES

- **Filière d'élimination des boues** :
Boues liquides
Vers station d'épuration de La madeleine.
- **Quantité annuelle de boues extraite** :
 - Caractéristiques des boues : liquides
 - [boues] = Pas d'évacuation de boues en 2018
 - production de boues = Pas d'évacuation de boues en 2018

Bilan / Conclusions :

Visites du SATESE du 02/10/2018:

La station d'épuration de « Marssac / Beausite » est en service depuis février 2018. Elle permet de traiter les eaux usées des hameaux de Beausite et de la Source à Marssac/Tarn. Le réseau d'eaux usées est gravitaire et séparatif. Un poste de relevage est présent à proximité du lotissement de la Source et relève les eaux usées vers le réseau gravitaire de Beausite. L'ensemble des ouvrages fonctionne correctement. Le jour de la visite, aucune odeur ou nuisance sonore n'a été constatée. Le rejet était limpide et inodore.

- Clos de Rousset :

FILIERE EAU

- **Capacité** :
 - Données constructeurs : 80 EH
- **Nature des effluents** :
Eaux résiduaires urbaines.
- **Filière de traitement de l'eau** :
Fosse toutes eaux, décolloïdeur, massif à zéolithe



FILIERE BOUES

- **Production de boues** :
 - Caractéristiques des boues : liquides
 - [boues] = 17 g/l
- **Filière d'élimination des boues** :
Transport et élimination à la station d'épuration Albi Madeleine
- **Production de boues annuelle** :
Extraction de boues 2018= 15 m3 soit 0,262T MS/an

Bilan / Conclusions:

Visite SATESE du 27/12/2018 : Le volume moyen journalier reçu sur la station est stable depuis 2015. Il est selon les relevés horaires des pompes d'environ 5 à 6.5m³/j. Les résultats d'analyses réalisées sur le prélèvement ponctuel sont satisfaisants. Le rejet est légèrement coloré. La vidange de la fosse et du préfiltre (décolloïdeur pouzzolane) est réalisée 2 fois/an. Les boues sont évacuées et traitées sur la station d'Albi Madeleine. Un diffuseur de parfum a été installé dans le regard de répartition pour masquer les odeurs. La station fonctionne correctement.

- Lagune :

FILIERE EAU

➤ **Capacité** :

- Données constructeurs : 800 EH

➤ **Nature des effluents** :

Eaux résiduaires urbaines.

➤ **Filière de traitement de l'eau** :

Lagune : 2 bassins

Réfection des berges avec empierrage du 1^{er} bassin



Création d'un dégraisseur en entrée de lagune



FILIERE BOUES

➤ **Filière d'élimination des boues** :

Epandage agricole.

Mise en place d'une vidange de la lagune et création d'un d'épandage (26/07/2018).

➤ **Quantité annuelle de boues extraite** :

- Caractéristiques des boues : liquides
- [boues] = 96,30 g/L Volume extrait : 2 512 m³
- Quantité de boues évacuées : 241,905 TMS

Bilan / Conclusions :

Visite du SATESE du 13/03/2018 :

Cette autosurveillance réglementaire a été réalisée les 13 et 14 mars 2018, par temps sec, mais après un épisode pluvieux quasi journalier, les résultats amènent les observations suivantes. Le volume d'effluent brut est de 161 m³, ce qui représente 134% de la capacité nominale de la station. Les charges de pollution reçues oscillent, en fonction des paramètres, entre 25 et 75% de la capacité admissible. La charge organique moyenne représente 61% du nominal. Les rendements épuratoires ainsi que la qualité du rejet sur échantillon filtré, sont corrects sur l'ensemble des paramètres.

Le curage de la lagune et l'épandage des boues a été réalisée en septembre 2019 du 1^{er} bassin avec empierrage des berges afin d'éviter l'érosion dû au batillage et aux ragondins

- Bourg :

FILIERE EAU

- **Capacité** :
 - Données constructeurs : 200 EH
- **Nature des effluents** :
Eaux résiduaires urbaines.
- **Filière de traitement** :
Prétraitements, Décantation primaire, Infiltration



FILIERE BOUES

- **Production de boues** :
 - Caractéristiques des boues : liquides
 - [boues] = 14 g/l
- **Ouvrage de stockage des boues** :
 - Type : fosse toutes eaux
 - Volume : 60 m³
 - Vidange : en 2018 : 13 m³ soit 0,185 T de matière sèche
- **Filière d'élimination des boues** :
Transport et élimination à la station d'épuration Albi Madeleine

Bilan / Conclusions :

Visite du SATESE du 02/10/2018 :

La visite technique de la station d'épuration de SALIES - Bourg s'est déroulée le 02 octobre 2018 par temps beau et sec. Une fois par an (décembre), les boues de la fosse toutes eaux sont évacuées (environ 10m³) et traitées sur la station d'épuration d'Albi. Le filtre pouzzolane et le réservoir de chasse ont été nettoyés et pompés au mois de juin. La permutation est assurée une fois par semaine. Cette station d'épuration fait l'objet de visites régulières et d'un entretien autant que de besoin. Un prélèvement ponctuel a été réalisé en sortie. L'effluent traité était limpide et inodore. Les résultats d'analyses démontrent que le rejet est de qualité satisfaisante.

• Lagune :

FILIERE EAU

- **Capacité** :
 - Données constructeurs : 1050 EH
- **Nature des effluents** :
Eaux Résiduaires Urbaines.
- **Filière de traitement de l'eau** :
Lagune : 2 bassins



FILIERE BOUES

- **Filière d'élimination des boues** :
Epandage agricole, le moment venu.
- **Estimation de la production de boues annuelle** :
Production de boues = 9 T MS/an

Bilan / Conclusions du SATESE :

Visites du SATESE du 05/04/2018 et 26/07/2018 :

Avril : L'autosurveillance s'est déroulée dans de bonnes conditions par temps sec, avec vent léger et un léger orage en fin d'après-midi.

Entrée : volume estimé à 349 m³/24h, soit 222 % du nominal de la station. La charge organique entrante est inférieure à 1/4 de la capacité pouvant être traitée par le système épuratoire. Cette valeur est très faible. L'effluent d'entrée analysé est très dilué en cette période de nappe haute.

Sortie : volume mesuré à 289 m³/24h. On constate un bruit de fond important sur les périodes nocturnes, ce qui témoigne d'ECPP dans le réseau de collecte comme en témoignent les analyses sur l'effluent d'entrée très dilué. Il n'y a pas de flottant en surface des bassins. Pas de remontée de boues. Pas d'odeurs. Un sondage de la hauteur de boues dans le 1er bassin devra être effectué afin d'évaluer la nécessité du curage. L'eau de sortie est légèrement verte (peu chargée d'algues microscopiques). La lagune est en bon état et fonctionne correctement.

Juillet : L'autosurveillance s'est déroulée dans de bonnes conditions par temps sec et très chaud (>35°C en journée), ce qui a provoqué une forte évaporation à la surface des bassins.

Entrée : Le débit d'entrée est estimé à 301m³/24h. En cette période de vacances, la charge organique entrante est faible et l'effluent d'entrée est dilué, ce qui témoigne d'entrées d'eaux claires dans le réseau.

Sortie : Le volume mesuré est de 196 m³/24h. L'écart entre les volumes mesurés en entrée et en sortie est lié à l'évaporation à la surface des 2 bassins (105m³ estimés sur 10500m², soit 1 cm d'évaporation). La qualité de l'effluent rejeté est satisfaisante et les rendements réglementaires sont respectés. L'eau de sortie est colorée (verte, chargée d'algues microscopiques), mais titre peu en MES. Il n'y a pas de flottant en surface des bassins. Pas de remontée de boues. Pas d'odeurs. Les abords sont faucardés La lagune est en bon état et fonctionne correctement.

- ZAC Albipole :

FILIERE EAU

- **Capacité :**
 - Données constructeurs : 1500 EH
 - Date de mise en service 09/2016
- **Nature des effluents :**
Eaux Résiduaires Industrielles.
- **Filière de traitement de l'eau :**
Boues activées faible charge



FILIERE BOUES

- **Filière d'élimination des boues :**
Compostage des boues déshydratées sur une presse à vis
- **Evacuation de boues en 2017 :**
5.66T de boues ont été envoyées vers la plate-forme de compostage de St Amans Soult à 19.81 % de siccité. Soit 1.12T MS.

Bilan / Conclusions :

Visite SATESE du 25/09/18: Cette autosurveillance réglementaire a été mise en oeuvre par l'exploitant du 24 au 25 septembre 2018. Le SATESE était présent le 25/09 pour la constitution des échantillons et la réalisation de l'audit d'autosurveillance réglementaire. Au vu des faibles volumes reçus, le bassin tampon n'est plus utilisé. Ce dernier a été vidangé et nettoyé.

Débitmètries

Les volumes d'effluent enregistrés sont 27 m3 en entrée.

Conclusion sur les préleveurs

Le nombre de prélèvement, tant en entrée qu'en sortie de station, est en adéquation avec la programmation. Les températures des enceintes réfrigérées des préleveurs sont également conformes.

Conclusion sur les analyses

Les analyses sont effectuées par le laboratoire départemental d'analyses du Tarn sous accréditation COFRAC.

- Rouffiac :

FILIERE EAU

➤ **Capacité** :

- Données constructeurs : 260 EH
- Mise en service novembre 2014

➤ **Nature des effluents** :

Eaux Résiduaires Urbaines.

➤ **Filière de traitement** :

Panier dégrilleur, relèvement, filtres plantés de roseaux



FILIERE BOUES

➤ **Descriptif** :

Filtres plantés de roseaux

Bilan / Conclusions :

Visite SATESE du 18/12/2018 :

La couche de boues en surface des casiers commencent à s'épaissir. Le traitement s'en trouve amélioré. Les résultats d'analyses sur l'effluent traité sont satisfaisants. Le rejet est légèrement coloré. On ne remarque pas d'odeur le jour de la visite aux abords des installations. La station fonctionne bien et son entretien est correctement assuré par l'exploitant. Le poste de relevage est nettoyé et vidangé à minima 2 fois/an. Les roseaux ont été fauchés. Ils peuvent être broyés sur place pour former un paillis freinant la repousse des adventices. Les herbes parasites en surface des casiers devront être supprimées au printemps dès la repousse. Les galets ceinturant les casiers se sont affaîssés sur la quasi-totalité des bassins laissant le géotextile de protection à nu. Il est nécessaire de rajouter des cailloux (préférer le concassé pour sa stabilité) afin de protéger la géomembrane assurant l'étanchéité des massifs filtrants. La zone de rejet est entièrement végétalisée (roseaux à massettes, herbes). On constate un léger rejet superficiel le jour de la visite. Fin hiver et au printemps, le niveau d'eau est de quelques centimètres au-dessus des galets. Pas d'impact visuel sur le ruisseau récepteur.

Envoyé en préfecture le 08/07/2019

Reçu en préfecture le 08/07/2019

Affiché le 08/07/2019



ID : 081-248100737-20190702-DEL2019_113-DE

ANNEXE 2 FICHES RESEAUX

Nb abonnés eau potable	27 892	Population totale :	51 151
Nb abonnés assainissement collectif	25 208	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	47 645
Nb abonnés assainissement non collectif	1 796	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	3 506

RESEAUX

Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)

EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	367 069
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
2 310	191 531	3 287	194 818	197 128	169941	

Linéaires canalisations de branchement (en mètres)

EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			Total	Séparatif	81 207
1 023	43 035			44 058	37 149	

Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)

5 116

Equipements

Nombre de postes de relevage (PR structurants inclus)

25

Nombre de branchements

unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
991	20 553			21 544	21	21 565

Nombre de regards

unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
129	6508			6637	4520	11157

Nombre de grilles avaloirs

unitaire					séparatif EP	TOTAL
92					3605	3697

Nombre de deversoir d'orages

unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
0	0				0	21

STATION D'EPURATION

Albi-Madeleine (intercommunale)

Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
rue Capitaine Julia	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/ Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	2010

Nb abonnés eau potable	1 302	Population totale :	2 541
Nb abonnés assainissement collectif	1 061	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	2 094
Nb abonnés assainissement non collectif	159	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	447

RESEAUX

Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)

EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	17 793
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
10 115	4 165	0	4 165	14 280	3513	

Linéaires canalisations de branchement (en mètres)

EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			Total	Séparatif	

Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)

Equipements

Nombre de postes de relevage (PR structurants inclus)

4

Nombre de branchements

unitaire	séparatif EU	total EU	séparatif EP	TOTAL
641	265	906	0	906

Nombre de regards

unitaire	séparatif EU	total EU	séparatif EP	TOTAL
184	124	308	115	423

Nombre de grilles avaloirs

unitaire			séparatif EP	TOTAL
184			153	337

Nombre de deversoir d'orages

unitaire	séparatif EU		séparatif EP	TOTAL
2	3		3	8

STATION D'EPURATION

Albi-Madeleine (intercommunale)

Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
rue Capitaine Julia	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/ Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	2010

Nb abonnés eau potable	909	Population totale :	2 177
Nb abonnés assainissement collectif	546	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	1 206
Nb abonnés assainissement non collectif	324	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	971

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif Gravitaire	19 614
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total			
0	16 873	0	16 873	16 873		
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
0						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	409			409	90	499
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	360			360	50	410
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
0					9	9
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
0	0				0	0

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
rue Capitaine Julia	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/ Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	2010

Nb abonnés eau potable	313	Population totale :	707
Nb abonnés assainissement collectif	57	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	137
Nb abonnés assainissement non collectif	247	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	570

RESEAUX

Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)

EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	1 717
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
0	1 385	0	1 385	1 385	332	

Linéaires canalisations de branchement (en mètres)

EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			Total	Séparatif	0
				0		

Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)

Equipements

Nombre de postes de relevage

0

Nombre de branchements

unitaire	séparatif EU	total EU	séparatif EP	TOTAL
0	59	59	0	59

Nombre de regards

unitaire	séparatif EU	total EU	séparatif EP	TOTAL
0	59	59	NC	#VALEUR!

Nombre de grilles avaloirs

unitaire	séparatif EU	total EU	séparatif EP	TOTAL
0			0	0

Nombre de deversoir d'orages

unitaire	séparatif EU	total EU	séparatif EP	TOTAL
0	0		0	0

STATION D'EPURATION

Carlus

Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
à coté de la salle municipale	200	decanteur digesteur + filtre à sable	Bourg de carlus	1996

CASTELNAU

Envoyé en préfecture le 08/07/2019
 Reçu en préfecture le 08/07/2019
 Affiché le 08/07/2019
 ID : 081-248100737-20190702-DEL2019_113-DE

Nb abonnés eau potable	720	Population totale :	1 623
Nb abonnés assainissement collectif	184	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	419
Nb abonnés assainissement non collectif	476	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	1 204

RESEAUX

Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)

EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	6 500
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
3 257	1 188	317	1 505	4 762	1738	

Linéaires canalisations de branchement (en mètres)

EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			Total	Séparatif	0
				0		

Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)

Equipements

Nombre de postes de relevage

1

Nombre de branchements

unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
906	0			906	0	906

Nombre de regards

unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
111	37			148	45	193

Nombre de grilles avaloirs

unitaire					séparatif EP	TOTAL
NC					NC	0

Nombre de deversoir d'orages

unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
1	0				0	1

STATION D'EPURATION

Castelnau de Levis

Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
au bord du tarn	1050	lagune	Bourg de Castelnau de Levis	2005

Nb abonnés eau potable	709	Population totale :	1 611
Nb abonnés assainissement collectif	529	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	1 293
Nb abonnés assainissement non collectif	130	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	318

RESEAUX

Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)

EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	23 868
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
555	14 166	698	14 864	15 419	8449	

Linéaires canalisations de branchement (en mètres)

EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			Total	Séparatif	0
				0		

Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)

Equipements

Nombre de postes de relevage

3

Nombre de branchements

unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
21	390			411	129	540

Nombre de regards

unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
29	329			358	209	567

Nombre de grilles avaloirs

unitaire					séparatif EP	TOTAL
0					92	92

Nombre de deversoir d'orages

unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
2	0				1	3

STATION D'EPURATION

Albi-Madeleine (intercommunale)

Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
rue Capitaine Julia	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/ Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	2010

Nb abonnés eau potable	376	Population totale :	807
Nb abonnés assainissement collectif	188	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	359
Nb abonnés assainissement non collectif	175	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	449

RESEAUX

Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)

EAUX USEES (EU)				EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			Séparatif	7 316
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total	Gravitaire	
1 123	3 094	559	3 653	2540	

Linéaires canalisations de branchement (en mètres)

EAUX USEES (EU)				EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			Séparatif	0
	Total				
	0				

Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)

Equipements

Nombre de postes de relevage

2

Nombre de branchements

unitaire	séparatif EU	total EU	séparatif EP	TOTAL
117	21	138	0	138

Nombre de regards

unitaire	séparatif EU	total EU	séparatif EP	TOTAL
28	79	107	45	152

Nombre de grilles avaloirs

unitaire			séparatif EP	TOTAL
0			11	11

Nombre de deversoir d'orages

unitaire	séparatif EU		séparatif EP	TOTAL
0	3		0	3

STATION D'EPURATION

Denat (versant nord est)

Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
à coté de l'atelier municipal	240	lagune	versant nord du bourg	1989

Denat (versant sud ouest)

Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
le Tel	200	lagune	versant sud du bourg	1975

FREJAIROLLES

Envoyé en préfecture le 08/07/2019

Reçu en préfecture le 08/07/2019

Affiché le 08/07/2019

SLO

ID : 081-248100737-20190702-DEL2019_113-DE

Nb abonnés eau potable	595	Population totale :	1 361
Nb abonnés assainissement collectif	262	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	621
Nb abonnés assainissement non collectif	278	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	840

RESEAUX

Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)

EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	9 007
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
817	6 955	0	6 955	7 772	1235	

Linéaires canalisations de branchement (en mètres)

EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			Total	Séparatif	0
				0		

Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)

Equipements

Nombre de postes de relevage

1

Nombre de branchements

unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
195	49			244	0	244

Nombre de regards

unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	139			139	0	139

Nombre de grilles avaloirs

unitaire					séparatif EP	TOTAL
0					0	0

Nombre de deversoir d'orages

unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
1	0				0	1

STATION D'EPURATION

Frejairolles Ondesque

Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
lotissement d'ondesque	1300	filtre planté de roseaux	Bourg et lotissement d'ondesque	novembre 2012

Frejairolles Mazens

Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
chemin des pouzaques	250	décanteur digesteur + filtre à sable	quartier de Mazens	2001

Nb abonnés eau potable	0	Population totale :	0
Nb abonnés assainissement collectif	0	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	0
Nb abonnés assainissement non collectif	0	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	0

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	3 013
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total	Gravitaire		
790	1 271	321	1 592	2 382	631	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
1						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
60	0			60	0	60
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
25	30			55	19	74
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
15					0	15
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
1	0				0	1

STATION D'EPURATION				
Labastide dénât				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
route de Castres	160	lagune	Bourg	1982

LE SEQUESTRE

Envoyé en préfecture le 08/07/2019
 Reçu en préfecture le 08/07/2019
 Affiché le 08/07/2019
 ID : 081-248100737-20190702-DEL2019_113-DE

Nb abonnés eau potable	973	Population totale :	1 783
Nb abonnés assainissement collectif	757	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	1 495
Nb abonnés assainissement non collectif	65	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	288

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	29 365
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
34	14 024	342	14 366	14 400	14965	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
2						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	597			597	262	859
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	374			374	422	796
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
0					295	295
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
0	0				0	0

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
rue Capitaine Julia	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/ Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	2010

LESCURE

Envoyé en préfecture le 08/07/2019

Reçu en préfecture le 08/07/2019

Affiché le 08/07/2019

SLO

ID : 081-248100737-20190702-DEL2019_113-DE

Nb abonnés eau potable	2 192	Population totale :	4 603
Nb abonnés assainissement collectif	1 821	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	3 356
Nb abonnés assainissement non collectif	314	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	1 247

RESEAUX

Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)

EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	51 471
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
0	33 574	1 900	35 474	35 474	15997	

Linéaires canalisations de branchement (en mètres)

EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			Total	Séparatif	0
				0		

Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)

Equipements

Nombre de postes de relevage (PR structurants inclus)

15

Nombre de branchements

unitaire	séparatif EU	total EU	séparatif EP	TOTAL
0	1 255	1 255	704	1 959

Nombre de regards

unitaire	séparatif EU	total EU	séparatif EP	TOTAL
1	930	931	426	1357

Nombre de grilles avaloirs

unitaire				séparatif EP	TOTAL
0				21	21

Nombre de deversoir d'orages

unitaire	séparatif EU			séparatif EP	TOTAL
0	0			0	0

STATION D'EPURATION

Albi-Madeleine (intercommunale)

Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
rue Capitaine Julia	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/ Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	2010

Nb abonnés eau potable	1 641	Population totale :	3 199
Nb abonnés assainissement collectif	1 465	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	2 714
Nb abonnés assainissement non collectif	170	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	485

RESEAUX

Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)

EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	44 568
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
479	23 423	1 747	25 170	25 649	18919	

Linéaires canalisations de branchement (en mètres)

EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			Total	Séparatif	0
				0		

Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)

Equipements

Nombre de postes de relevage

6

Nombre de branchements

unitaire	séparatif EU	total EU	séparatif EP	TOTAL
0	29	782	31	813

Nombre de regards

unitaire	séparatif EU	total EU	séparatif EP	TOTAL
15	667	682	542	1224

Nombre de grilles avaloirs

unitaire	séparatif EU	total EU	séparatif EP	TOTAL
0			0	0

Nombre de deversoir d'orages

unitaire	séparatif EU	total EU	séparatif EP	TOTAL
0	0		0	2

STATION D'EPURATION

Marssac VERDIER

Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
Verdier	2500	boues activées aération prolongée	Bourg de Marssac	1982

Marssac BEAUSITE / La SOURCE

Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
Beausite	120	Fosse toutes eaux cultures fixées	Lotissements Beausite et la source	2017

Nb abonnés eau potable	1 695	Population totale :	3 499
Nb abonnés assainissement collectif	1 032	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	2 043
Nb abonnés assainissement non collectif	492	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	1 456

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	31 923
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
1 199	24 677	1 192	25 869	27 068	4855	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage (PR structurants inclus)						
3						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	879			879	19	898
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
30	413			443	79	522
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
5					93	98
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
1	1				0	2

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
rue Capitaine Julia	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/ Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	2010

Nb abonnés eau potable	272	Population totale :	642
Nb abonnés assainissement collectif	61	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	219
Nb abonnés assainissement non collectif	197	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	423

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif Gravitaire	2 658
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total			
0	2 502	0	2 502	2 502		
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
0						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	103			103	0	103
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	58			58	8	66
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
0					0	0
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
0	0				0	0

STATION D'EPURATION				
Pas de station actuellement				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service

Nb abonnés eau potable	3 900	Population totale :	6 933
Nb abonnés assainissement collectif	3 575	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	6 347
Nb abonnés assainissement non collectif	134	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	586

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif Gravitaire	65 859
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total			
27 253	22 392	0	22 392	49 645		
16214						
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage (PR structurants inclus)						
4						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
1694	1 388			3 082	43	3 125
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	0			0	324	324
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
361					205	566
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
9	0				0	9

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
rue Capitaine Julia	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	2010
Clos de Rousset				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
chemin de Rousset	80	Fosse toutes eaux + Massif à zéolithe	lotissement du clos de Rousset	2008

Nb abonnés eau potable	351	Population totale :	838
Nb abonnés assainissement collectif	307	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	791
Nb abonnés assainissement non collectif	7	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	47

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	12 472
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
0	9 472	0	9 472	9 472	3000	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
3						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
290	0			290	0	290
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	0			0	0	0
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
0					0	0
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
0	0				0	0

STATION D'EPURATION				
Salies Communale				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
route de salies	800	lagune	Lotissements	1992
Clos de Rousset				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
chemin du château bas	200	Fosse toutes eaux + Filtre à sable	Bourg	2002

Nb abonnés eau potable	621	Population totale :	1 205
Nb abonnés assainissement collectif	506	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	916
Nb abonnés assainissement non collectif	59	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	289

RESEAUX							
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)							
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL	
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	20 404	
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total	Gravitaire			
0	11 370	1 537	12 907	7497			
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)							
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL	
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0	
			0				
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)							
Equipements							
Nombre de postes de relevage (PR structurants inclus)							
5							
Nombre de branchements							
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL	
0	371			371	61	432	
Nombre de regards							
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL	
0	275			275	181	456	
Nombre de grilles avaloirs							
unitaire					séparatif EP	TOTAL	
0					150	150	
Nombre de deversoir d'orages							
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL	
0	2				3	5	

STATION D'EPURATION				
Terssac Communale				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
chemin de Clairefont	1050	lagune	Bourg de terssac	2001
ZI Albipole				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
Avenue de la Martelle	1500	boues activées faible charge avec bassin de dilution	Zone d'activité d'albipole et riverains	2016

